



Rapport annuel du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

Année 2023

Rapport établi conformément à la Loi n° 95-101 du 2 février 1995, dite Loi Barnier, au décret d'application n°2015-1827 du 30 décembre 2015 et à l'annexe XIII des articles D.2224-1 à 2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales

Rapport à la disposition du public à l'adresse internet suivante : <http://www.limoges-metropole.fr/>

*Direction de la prévention et la gestion des déchets
71 rue de Nexon
87 031 Limoges Cedex
Tel : 05 55 45 79 30*

SOMMAIRE

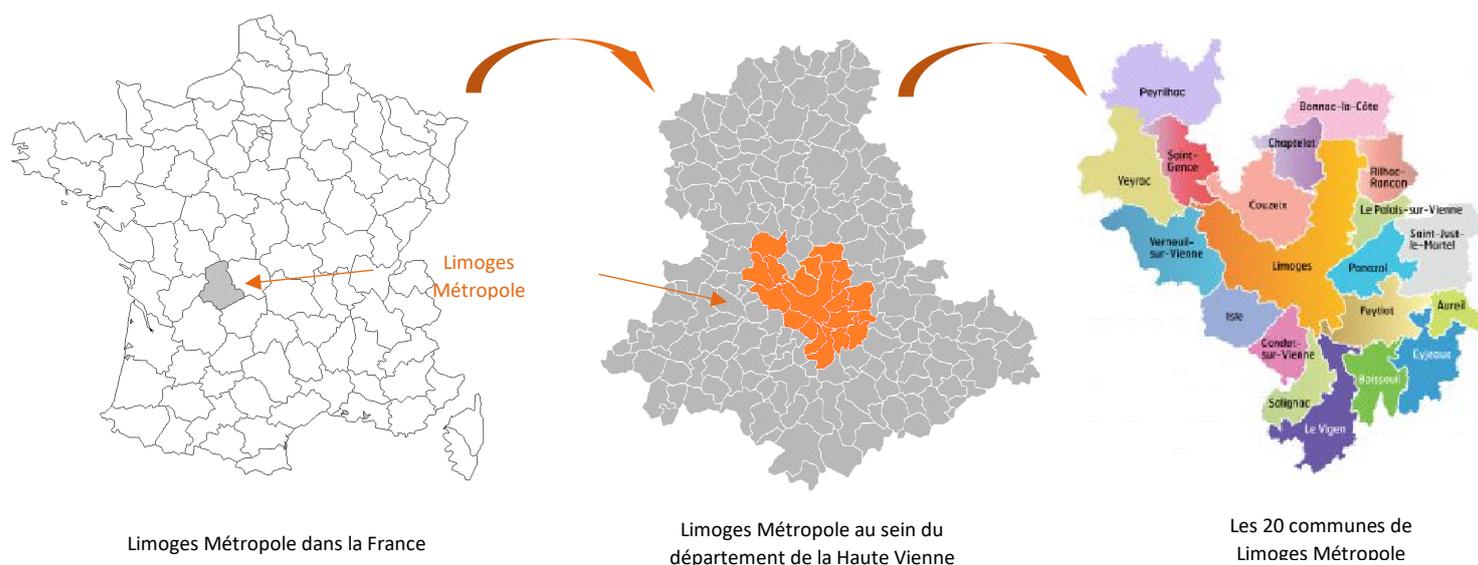
I. Présentation de la collectivité en charge de la gestion des déchets	3
II. Réduction et prévention des déchets	9
III. Organisation générale des collectes déployées par Limoges Métropole	14
IV. Organisation générale du traitement des déchets mise en œuvre par Limoges Métropole	22
V. L'emploi dans le secteur de la gestion des déchets	37
VI. Communication, concertation et gouvernance	41
VII. Les actions en faveur de la protection de l'Environnement	51
VIII. Coût du service public	53
IX. Synthèse et objectifs	68

I. Présentation de la collectivité en charge de la gestion des déchets

I.1. Communes de Limoges Métropole et population associée

Limoges Métropole est un Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI) créé depuis le 1^{er} janvier 2003. Elle regroupe 20 communes et rassemble 207 000 habitants, soit plus de la moitié de la population de la Haute-Vienne. Cela en fait le 3^{ème} pôle urbain du Grand Sud-Ouest.

Figure 1: Cartographie du territoire de Limoges Métropole



Source : Limoges Métropole

Tableau 1: Chiffres clés concernant le territoire de Limoges Métropole

COMMUNES	Nombre d'habitants (population municipale)	% / population de LM	Densité (hab/km ²)	% d'habitants collectifs
AUREIL	1 009	0,5%	99	0,3%
BOISSEUIL	2 925	1,4%	155	4,4%
BONNAC-LA-COTE	1 655	0,8%	64	3,2%
CHAPTELAT	2 093	1,0%	117	2,6%
CONDAT-SUR-VIENNE	5 117	2,5%	331	10,0%
COUZEIX	9 612	4,6%	313	13,7%
EYJEAUX	1 313	0,6%	54	1,0%
FEYTIAT	6 120	3,0%	247	12,8%
ISLE	7 869	3,8%	390	27,4%
LIMOGES	130 592	63,1%	1674	70,4%
LE PALAIS SUR VIENNE	6 008	2,9%	582	16,5%
PANAZOL	11 002	5,3%	549	16,4%
PEYRILHAC	1 307	0,6%	34	3,2%
RILHAC-RANCON	4 655	2,2%	267	1,1%
SAINT-GENCE	2 218	1,1%	102	2,7%
SAINT-JUST LE MARTEL	2 693	1,3%	85	2,5%
SOLIGNAC	1 576	0,8%	95	12,1%
VERNEUIL-SUR-VIENNE	4 886	2,4%	142	1,3%
VEYRAC	2 132	1,0%	63	0,9%
LE VIGEN	2 271	1,1%	77	1,6%
LIMOGES METROPOLE	207 053	100%	398	52,5%

Source : Insee, Recensement de la population municipale 2023

L'importance de l'habitat collectif, la présence de zones d'activités, la densité de population, l'existence de zones touristiques sont autant de variables qui impactent directement l'organisation du service public des déchets sur une collectivité. C'est pourquoi, l'ADEME a développé une méthode de classification des territoires en 5 catégories.

Limoges Métropole (LM) répond ainsi à la définition d'un **territoire urbain**. La communauté urbaine est effectivement marquée par une ville centre importante, Limoges, qui représente plus de 60% de la population totale avec un taux d'habitat collectif de plus de 70%.

1.2. Répartition des compétences exercées en matière de déchets

Limoges Métropole exerce la compétence relative à la gestion, à la valorisation et à l'élimination des déchets ménagers sur l'ensemble de son territoire depuis sa création. Le tableau suivant présente de manière plus précise les flux de déchets traités.

Tableau 2 : Compétences exercées suivant le flux de déchets collectés

Compétences exercées par Limoges Métropole	Ordures Ménagères résiduelles		Papiers et emballages recyclables		Verre	Textiles	Piles	Déchèteries en déchèteries	Encombrants	Biodéchets
	PàP	AV	PàP	AV						
Mode d'organisation	PàP	AV	PàP	AV	AV	AV	AV	Déchèteries *1	PàP	AV
Collecte	<input checked="" type="checkbox"/> *2									
Traitement	<input checked="" type="checkbox"/>									

PàP : porte à porte

AV : apport volontaire

*1 : la compétence collecte pour les déchets apportés en déchèterie correspond à la gestion du haut de quai (gardiennage et accueil des usagers) et la compétence traitement au bas de quai (transport et traitement)

*2 : sur une partie du territoire

I.3. Synoptique général des flux de déchets collectés par Limoges Métropole

Limoges Métropole a mis en place un service de collecte des déchets s'appuyant sur 9 flux de déchets présentés ci-dessous. L'ensemble de ces flux correspond à la définition des Déchets ménagers et assimilés (DMA) collectés par le service public.

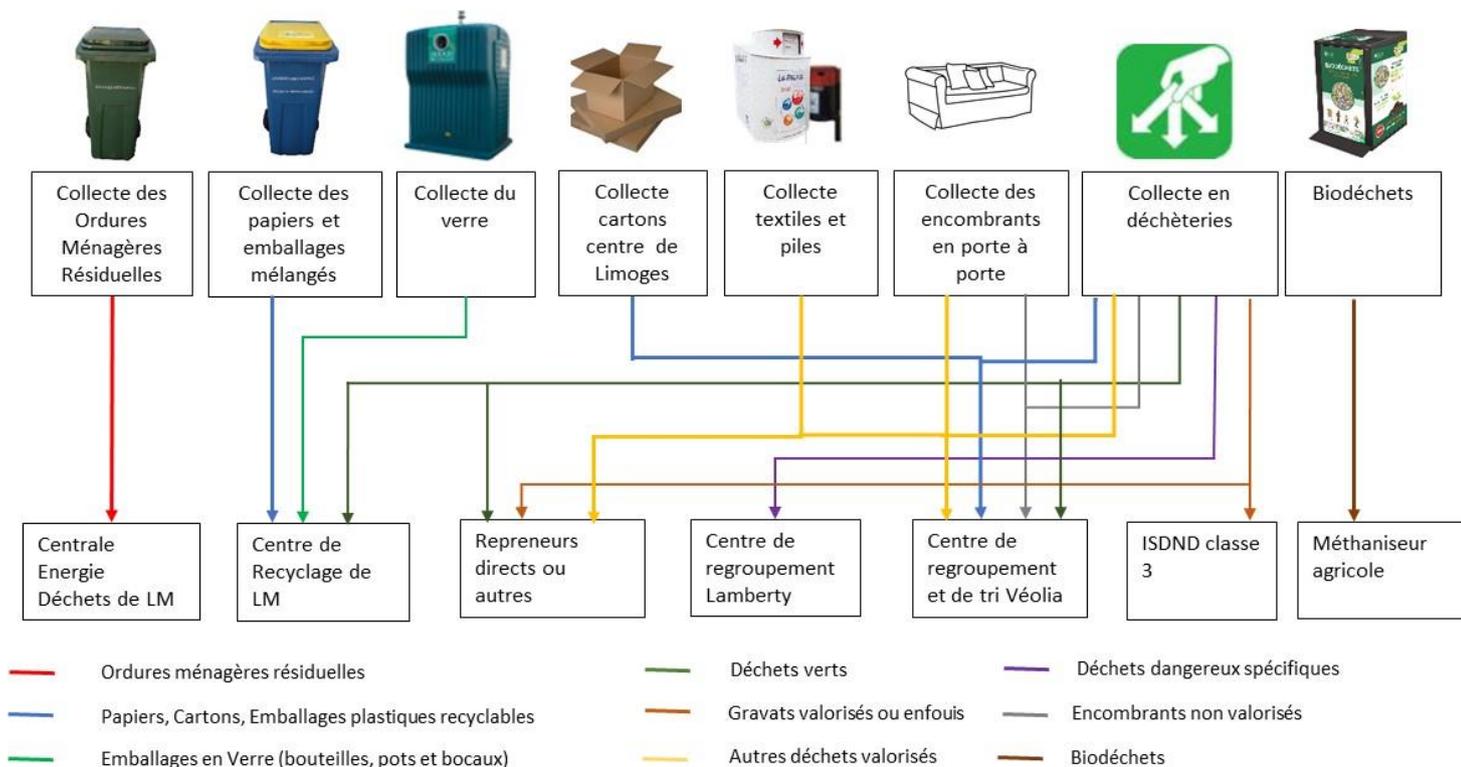


Figure 2 : Synoptique des déchets collectés par Limoges Métropole

Ce synoptique permet de présenter de façon schématique le circuit suivi par chaque déchet collecté par la métropole jusqu'à la première installation où est effectuée le traitement ou la première rupture de charge.

I.4. Retour sur les événements marquants de l'année 2023



Janvier 2023 : visites des écoles du Palais-sur-Vienne de la CEDLM

Pour faire suite à la concertation préalable concernant l'avenir du traitement des déchets en Haute-Vienne et en Creuse, 250 élèves de la commune du Palais-Sur-Vienne ont visité la CEDLM et participé aux différents ateliers. Une remise des prix a été organisée pour les gagnants du concours « dessine-moi l'après CEDLM »

23 mars 2023 : signature du contrat de performance de collecte des déchets avec le prestataire SUEZ

Limoges Métropole est la 5^{ème} collectivité en France à mettre en œuvre un marché public global de performance sur la compétence collecte. A l'issue d'une procédure de 12 mois, le dialogue compétitif a été attribué à la société SUEZ. Ce marché de 7 ans intègre des clauses de performances qui permettra d'atteindre des objectifs ambitieux en matière de tri, de prévention et de carburation en réduisant de 90% les émissions de CO2.



1er juin 2023 : premier jour de collecte avec SUEZ incluant la collecte des bornes biodéchets

Après 7 mois de préparation, le nouveau dispositif de collecte des déchets a été mis en œuvre. Il intègre notamment :

- La collecte dite incitative (l'inversion des fréquences de collecte) sur 2 quartiers de Limoges et les 19 autres communes,
- Le changement de fréquences de collecte dans le centre-ville de Limoges,
- L'élargissement du service de collecte des cartons des professionnels,
- Et le déploiement d'une nouvelle collecte de biodéchets dans l'intraboulevard de Limoges et dans les 5 plus grands centre-bourgs de la 1^{ère} couronne.





28 juin 2023 : poursuite du pacte de confiance avec les riverains de la CEDLM

Dans le cadre du bilan de la concertation préalable concernant l'avenir du traitement des déchets en Haute-Vienne et en Creuse, l'entente intercommunale ambitionnait de structurer un nouveau pacte de confiance sur la base des 3 piliers suivants : communication et transparence, gestion améliorée des odeurs et gestion améliorée du bruit.

Après avoir distribué la 1^{ère} gazette des riverains de la CEDLM le 30 mars, après avoir déployé le nouveau site internet dédié à la CEDLM (www.cedlm.fr) le 14 avril, les nouveaux membres de l'observatoire des odeurs avec la présence de riverains ont été réunis pour la première fois le 28 juin dans le cadre d'une formation pour devenir jury de nez.

21 septembre 2023 : mise en place du comité de suivi élargi du projet de nouvelle Unité de Valorisation Énergétique

Autre engagement de l'Entente intercommunale à la suite de la concertation préalable, le comité de suivi élargi concernant le projet de nouvelle unité de valorisation énergétique a été créé en présence des associations de protection de l'environnement, de riverains et de citoyens de la métropole tirés au sort.



22 septembre 2023 : inauguration de la nouvelle déchèterie de St-Genç

Après 9 mois de travaux, la déchèterie sur la commune de St-Genç a ré-ouvert suite à une reconstruction intégrale. Sept quais de déchargement, une plateforme de dépôts des déchets verts au sol et une zone de gratuité ont été créés pour une meilleure expérience usagers et une amélioration des conditions de travail des gardiens déchèteries.

18 novembre 2023 : 2^{ème} édition du village zéro déchet avec en nouveauté un escape game et des cookies anti-gaspillage

Limoges Métropole a adopté son 3^{ème} programme local de prévention des déchets pour la période 2022 à 2027. 7 axes et 32 actions ont ainsi été retenus et structureront les actions des années à venir. Ce nouveau programme a donné lieu à la 2^{ème} édition du village zéro déchet en présence de nombreux partenaires soutenant le « zéro déchet ».



II. Réduction et prévention des déchets

II.1. Programme local de réduction des déchets ménagers et assimilés

L'élaboration des Programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2012, conformément à l'article L.541-15-1 du Code de l'environnement. Le décret n°2015-662 du 14 juin 2015 fixe sa durée à 6 ans, ses modalités de mise en œuvre et de mise à disposition du public, définit la constitution de la commission consultative d'élaboration et de suivi du PLPDMA et oblige à la mise en place d'une concertation.

Le PLPDMA est une déclinaison opérationnelle du programme national et du volet prévention du plan régional de prévention et de gestion des déchets.

En 2010, Limoges Métropole s'était déjà doté d'un premier programme de prévention des déchets, alors non obligatoire, dans le cadre d'un appel à candidature de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME). Le deuxième programme de prévention des déchets incluait le plan d'actions de l'appel à projet Territoire zéro déchet zéro gaspillage et a couvert la période 2016-2021.

L'atteinte des objectifs ambitieux de réduction des déchets passe par un plan d'actions à la hauteur des enjeux. Le conseil communautaire de Limoges Métropole a ainsi adopté son nouveau PLPDMA le 30 septembre 2022 pour la période 2022-2027. Il contient 32 actions organisées sous 7 axes de travail :

Axe 1 : lutte contre le gaspillage alimentaire

Axe 2 : tri à la source des biodéchets sous toutes ses formes

Axe 3 : valorisation in situ des végétaux

Axe 4 : réemploi, réparation et don

Axe 5 : Déploiement de l'incitativité sous toutes ces formes

Axe 6 : accompagnement de tous les publics vers une consommation plus sobre et plus responsable

Axe 7 : soutien aux initiatives locales en faveur de l'économie circulaire

Ce plan d'actions doit permettre d'atteindre les objectifs opérationnels suivants :

- atteindre 180 kg/habitant/an en 2030 (contre 219 kg/hab/an en 2021) pour les ordures ménagères résiduelles ;
- réduire de 60% le gaspillage alimentaire ;
- proposer une solution de tri à la source des biodéchets à 100% des foyers du territoire.

Ce nouveau programme a donné lieu à une nouvelle charte graphique qui continuera d'être déclinée dans les années à venir.



II.2. Indice de réduction des déchets par rapport à 2010

Tableau 3 : Historique des déchets collectés depuis 2010 en kg/hab/an

En kg/hab/an	2010	2012	2014	2016	2018	2020	2022	2023
Papiers et emballages	68,8	65,3	60,9	63,1	61,7	48,9	56,7	59,5
Verre	24,9	24,5	24,4	25,8	26,4	27,6	27,5	27,1
Cartons (centre Limoges)	1,8	1,7	1,6	1,9	1,8	1,6	1,9	1,9
Textiles	0,0	1,4	1,6	2,2	2,8	3,0	3,4	3,6
Piles	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Encombrants	0,5	0,7	0,5	1,2	1,4	1,3	1,3	1,2
Biodéchets	0	0	0	0	0,6	0,4	0,9	1,6
Ordures ménagères résiduelles	241,5	232,2	232,2	224,9	225,6	228,5	211,6	195,0
Apports en déchèteries (y compris gravats)	137,4	143,1	172,1	173,7	169,4	162,3	175,9	177,2
Total	475,1	468,9	493,5	492,8	489,8	473,6	479,3	467,3
Indice de réduction des DMA base 100 en 2010	100	98,7	103,9	103,7	103,1	99,7	100,9	98,4
Indice de réduction des OMr base 100 en 2010	100	96,1	96,2	93,1	93,4	94,6	87,6	80,7

Le tonnage des déchets ménagers et assimilés produits en 2010 correspond à l'indice 100. L'indice pour chaque année concernée est calculé en multipliant le tonnage concerné par 100 et en divisant par le tonnage de l'année 2010.

Pour rappel, le cadre réglementaire impose les objectifs suivants :

- au niveau national : -15% de DMA entre 2010 et 2030 (loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire),
- au niveau régional : -14% de DMA entre 2010 et 2030 (plan régional déchets adopté le 21 octobre 2019).

Les efforts de prévention et de réduction des OMr par Limoges Métropole sont toujours effectifs avec une baisse des tonnages de 19,3% entre 2010 et 2023 et une baisse 16,6 kg/hab entre 2022 et 2023 grâce à l'inversion des fréquences de collectes débutée depuis le 1^{er} juin 2023.

Le gisement global des DMA redevient inférieur à l'année de référence de 2010 avec le 2^{ième} meilleur résultat en 14 ans après l'année 2013.

II.3. Description des actions de prévention entreprises en 2023

- ↳ Gaspillage alimentaire : Le **bureau d'étude Framheim AGC** a réalisé 8 diagnostics auprès de cantines scolaires du territoire en 2023 associées à 2 points bimestriels d'accompagnement. Il a également animé une formation auprès du public relais identifié en mars. Un outil de sensibilisation a également été créé à l'attention des scolaires : « questions pour un champignon ». Limoges Métropole s'est également associé, en partenariat avec SUEZ, à **Expliceat**, autre bureau d'études spécialisé sur la question du gaspillage alimentaire. Ce dernier a animé deux stands grand public en 2023. Il met également à disposition 5 crumblers aux boulangeries et pâtisseries du territoire pour transformer le pain et en faire des recettes anti-gaspillages.



- ↳ Prêt **gratuit** de broyeurs électriques à la journée ou au week-end. Des branches d'un diamètre maximum de 5 cm sont acceptées. **415 prêts de broyeurs ont été effectués en 2023** (-5% par rapport à 2022).

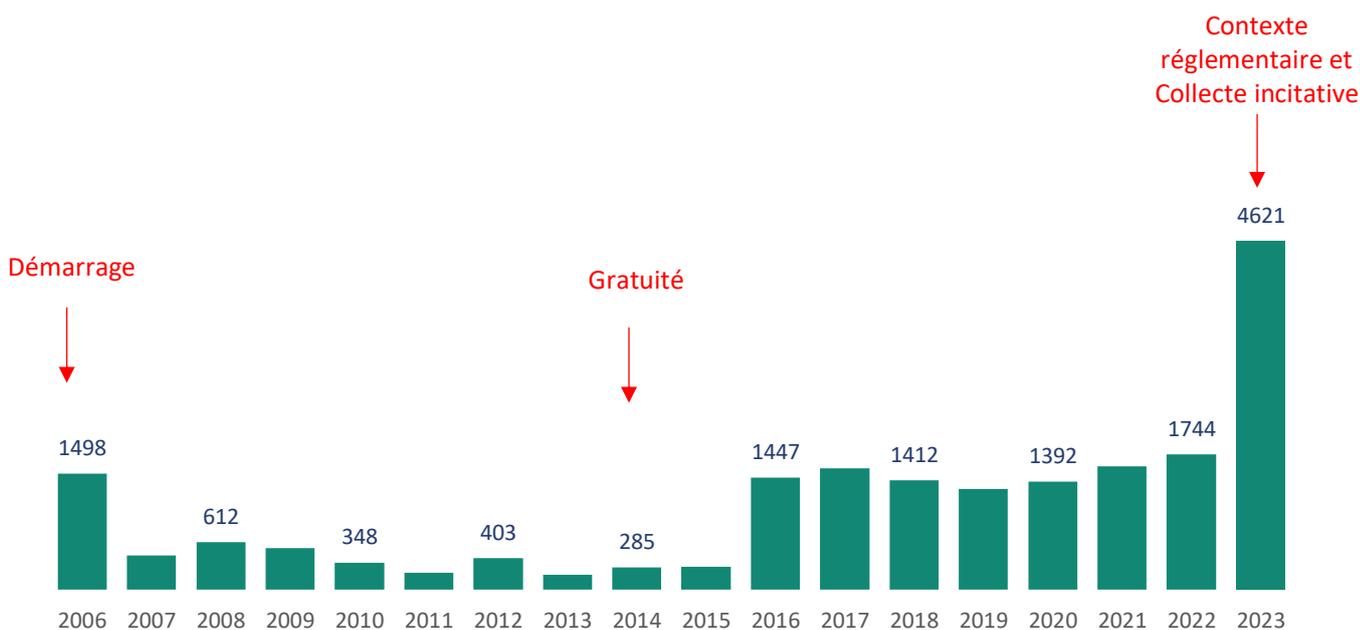
- ↳ La prestation de broyage à domicile : le broyage est effectué par un agent de l'entreprise IDEA qui se rend au domicile du particulier pour broyer les branchages préalablement préparés, pour une somme de 15 € de l'heure. Des branches jusqu'à 10 cm de diamètre sont acceptées. **379 broyages à domicile ont été effectués en 2023** (-12% par rapport à 2022).



- ↳ Le compostage individuel : pour les habitations individuelles, Limoges Métropole met à disposition un composteur individuel (au même titre que les bacs) sous condition de réduction du volume du bac vert. **4 621 nouveaux foyers ont bénéficié de ce composteur individuel en 2023 portant à plus de 20 400 le nombre total de composteurs distribués par Limoges Métropole.**



Figure 3 : nombre de composteurs distribués par LM sur l'ensemble du territoire



↳ En pied d'immeuble ou sur le domaine public, l'installation de composteurs se maintient en complément du déploiement du nouveau service de collecte des biodéchets dans les bornes spécifiques. **On compte ainsi 353 sites de compostage collectif. 25 nouveaux professionnels gros producteurs de biodéchets se sont mis au compostage en 2023 portant à 248 le nombre de sites.**



↳ **Limoges Métropole a interrompu ses aides financières concernant l'achat de poulaillers en 2023.**

↳ **60 demandes de participation financière pour l'achat de broyeurs de branche (20% du prix d'achat avec un plafond de 100 €) ont été faites auprès de Limoges Métropole.**

- ↳ **66 demandes de participation financière pour l'arrachage de haies de thuyas, lauriers et cyprès** (50 % des frais engagés avec un plafond de 400 €) ont été faites auprès de Limoges Métropole et **7 demandes de plantation de haies vives et diversifiées**.

- ↳ **3 demandes de participation pour l'achat de composteurs en bois** (30% de l'achat d'un composteur en bois et d'un lombricomposteur autre que celui de Limoges Métropole avec un plafond de 60 €) ont été faites auprès de Limoges Métropole.

- ↳ Limoges Métropole a aussi distribué **8 kits de culottes lavables** pour que les familles puissent tester ce dispositif **et a reçu 8 demandes de participation à l'achat de culottes lavables** (à hauteur de 30 % du montant total avec un plafond de 100 €).

- ↳ Limoges Métropole a prêté **4 250 gobelets réutilisables** et distribué près de **1 950 stop pubs** tout au long de l'année.



↳ Limoges Métropole dispose également de zones réemploi et de gratuité sur 5 déchèteries : avenue Kennedy, rue Lebon, rue du Cavou à Limoges, à Couzeix et à Panazol. Ce sont **117 tonnes** qui ont ainsi pu être détournées en 2023 avec notamment un partenariat très fort avec l'association **Aléas qui développe des ressourceries et des matériauthèques sur le territoire**.

- ↳ Instauration de **tarifs progressifs** dans le cadre de la redevance spéciale depuis le 1^{er} octobre 2022 en lien avec la production des ordures ménagères résiduelles assimilées.

III. Organisation générale des collectes déployées par Limoges Métropole

III.2. Organisation technique des prestations de collecte

III.2.1. Le parc des contenants pour la pré-collecte des déchets

La gestion des contenants est effectuée en régie depuis le dernier trimestre 2010. Les principales missions de cette équipe sont la mise en place de nouveaux bacs, la maintenance du parc existant et la dotation pour les manifestations du territoire. Elle planifie et réalise également les campagnes de lavage de l'ensemble des contenants collectifs.

Le parc mis à disposition par Limoges Métropole à la date du 31 décembre 2023 est présenté dans le tableau suivant :

Tableau 4 : parc de contenants mis à disposition par Limoges Métropole

Bacs destinés aux ordures ménagères résiduelles				
		Nbr de bacs	Volume en place en m³	% du volume / 2022
	Particuliers	64 972	12 197	1,4%
	Points de regroupement	170	64	-1,9%
	Professionnels	8 250	2 816	-4,0%
	Total	73 392	15 077	0,3%

Apports volontaires destinés aux ordures ménagères résiduelles				
		Nbr de colonnes	Volume en place en m³	Evolution par rapport à 2022 en nbr de colonnes
	Colonnes aériennes	252	1 125	-9
	Colonnes enterrées	131	635	+16
	Colonnes semi-enterrées	4	20	0
	Total	387	1 780	+7

Bacs destinés aux déchets recyclables				
		Nbr de bacs	Volume en place en m³	% du volume / 2022
	Particuliers	64 972	12 197	1,4%
	Points de regroupement	170	64	-1,9%
	Professionnels	8 250	2 816	-4,0%
	Total	73 392	15 077	0,3%

Apports volontaires destinés aux déchets recyclables

		Nbr de colonnes	Volume en place en m ³	Evolution par rapport à 2022 en nbr de colonnes
	Colonnes aériennes	201	861	-7
	Colonnes enterrées	111	541	+11
	Colonnes semi-enterrées	0	0	0
	Total	312	1402	+4

Conteneurs destinés à récupérer les biodéchets

		Nbr d'équipements	Volume en place en m ³	Evolution par rapport à 2022 en nbr d'équipements
	Bornes biodéchets	168	40,3	+148
	Bacs professionnels	64	15,4	+39
	Total	232	55,7	+187

Apports volontaires destinés au verre (bouteilles, pots et bocaux)

		Nbr de colonnes	Volume en place en m ³	Evolution par rapport à 2022 en nbr de colonnes
	Colonnes aériennes	611	2130	+8
	Colonnes enterrées	40	154	+4
	Colonnes semi-enterrées	0	0	0
	Total	651	2284	+12

Conteneurs destinés à récupérer les textiles

		Nbr de colonnes	Volume en place en m ³	Evolution par rapport à 2022 en nbr de colonnes
	Box-textiles	122	451	0

Conteneurs destinés à récupérer les piles

		Nbr de colonnes	Evolution par rapport à 2022 en nbr de colonnes
	Bornes extérieures	77	0
	Bornes intérieures	51	+ 1
	Total	128	+ 1

III.2.2 Les collectes dites en porte à porte

Les collectes en porte à porte correspondent au mode de collecte le plus répandu sur le territoire de Limoges Métropole : 88 % des usagers sont desservis par cette organisation pour les ordures ménagères résiduelles et les déchets recyclables. Les fréquences de collecte sont évaluées et adaptées au besoin réel des usagers et à la densité de population par quartier.

Tableau 5 : Tableau synthétique des collectes en porte à porte

Flux de Déchets	Mode d'exploitation	Contenants au 31/12/2023	Estimation population desservie	Fréquence de collecte au 31/12/2023 *1	Km parcourus dans l'année
Ordures ménagères résiduelles (OMr)	Prestataire privé Veolia puis SUEZ au 01/06/23	75 239 bacs individuels	85%	C0,5 à C1 sur 19 communes C0,5 à C2 sur Limoges	363 883
		484 points de regroupements	3%	Même fréquence que les bacs individuels C7 et C14 pour l'hyper centre de Limoges	
Déchets recyclables	Prestataire privé Veolia puis SUEZ au 01/06/23	73 222 bacs individuels	84%	C1 sur les 20 communes C2 sur l'hyper-centre de Limoges	333 879
		170 points de regroupement	1%		
		Sacs transparents	3%		

*1 Fréquence de collecte : Cn où n représente le nombre de collectes par semaine

III.2.3. Les collectes dites en apport volontaire

Les collectes dites en apport volontaire correspondent à un apport par l'utilisateur de ses déchets dans des contenants collectifs. La totalité des usagers est concernée par ce type d'organisation pour 3 flux de déchets que sont le verre, les piles et les textiles.

Tableau 6 : Tableau synthétique des collectes en apport volontaire

Flux de Déchets	Mode d'exploitation	Fréquence de collecte * 1	Estimation population desservie	Densité	Km parcourus dans l'année
Ordures ménagères résiduelles (OMr)	Prestataire privé Veolia puis SUEZ au 01/06/23	C1 à C2	12%	1 conteneur pour 65 habitants	41 002
Déchets recyclables	Prestataire privé Veolia puis SUEZ au 01/06/23	C0,5 à C2	12%	1 conteneur pour 80 habitants	21 029
Verre	Prestataire privé Veolia puis SUEZ au 01/06/23	C0,25 à C1	100%	1 conteneur pour 320 habitants	51 157
Biodéchets	Prestataire privé Veolia puis SUEZ au 01/06/23	C2	34%	1 conteneur pour 415 habitants	NC
Piles	Régie	0,5 à 1 fois par mois	100%	1 conteneur pour 1600 habitants	NC
Textiles	Prestataire privé Le Relais 23	C0,5 à C2	100%	1 conteneur pour 1700 habitants	NC

*1 Fréquence de collecte : Cn où n représente le nombre de collectes par semaine

II.2.4 Les collectes spécifiques destinées aux professionnels

Afin d'assurer un service de qualité, différentes collectes spécifiques destinées aux professionnels de Limoges sont réalisées par Limoges Métropole. Le tableau suivant résume les prestations réalisées.

Tableau 7 : Tableau synthétique des collectes destinées aux professionnels

Flux de Déchets	Communes	Mode d'exploitation	Contenants	Fréquence de collecte	Km parcourus dans l'année
Carton	Centre-ville élargi de Limoges	Prestataire privé Véolia puis SUEZ au 01/06/23	En paquets et pliés	2 fois par semaine mardi et vendredi	12 101
Verre (bouteilles, pots et bocaux)	Centre-ville de Limoges	Prestataire privé Véolia puis SUEZ au 01/06/23	295 bacs individuels gris operculés	1 fois par semaine vendredi	7 844
Biodéchets pour les très gros producteurs	Limoges	Prestataire privé Véolia puis SUEZ au 01/06/23	64 bacs 240 l depuis le 01/06/23	2 fois par semaine mardi et vendredi	N.C

II.2.5. Les collectes d'encombrants en porte à porte

Depuis octobre 2022, un nouveau service offre aux particuliers de Limoges, en complément des 19 autres communes, la possibilité de déposer jusqu'à 3 encombrants ménagers sur le trottoir dans la limite de 2 rendez-vous maximum par an par adresse.

Le site internet de réservation a été mis en ligne le 17 octobre 2022 : <http://encombrants.limoges-metropole.fr/>

L'organisation des collectes des encombrants en porte à porte est présentée dans le tableau suivant :

Tableau 8 : Tableau synthétique du service de collecte des encombrants

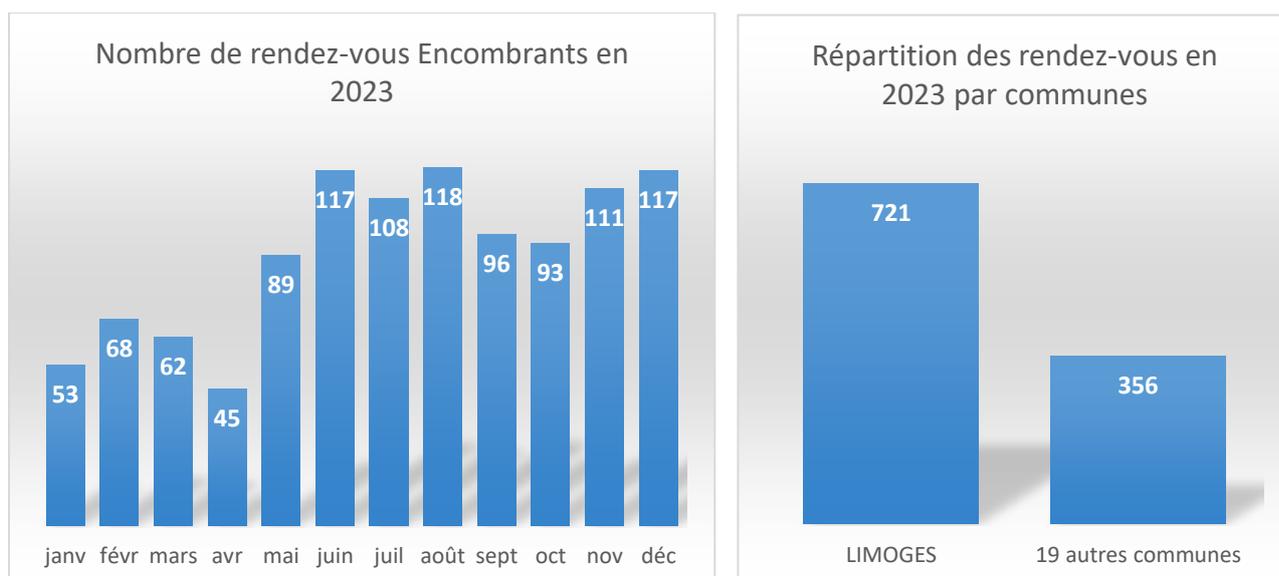
Flux de Déchets	Communes	Mode d'exploitation	Estimation population desservie	Fréquence de collecte	Km parcourus dans l'année
Encombrants en porte à porte	Centre-ville de Limoges	Régie de la Propreté Urbaine de Limoges Métropole	14 000	Du lundi au vendredi sur rendez-vous	N.C
	Intraboulevard de Limoges		51 086	Lundi et vendredi sur rendez-vous	
	Extraboulevard de Limoges	Prestataire privé La Boîte à Papiers	42 950	Tous les semestres sur rendez-vous	9 201
	19 autres communes		76 075	Tous les semestres sur rendez-vous	
	Quartier des Portes Ferrées à Limoges		1 400	Tous les 2 mois	
	Quartier du Sablard		1 290	2 fois par mois	
	Quartier du Val de l'Aurence Sud et Nord à Limoges		8 390	1 fois par semaine	
	Quartier des Coutures		1 690	2 fois par mois	
	Quartier Bellevue		1 280	2 fois par mois	
	Quartier La Bastide		3 400	2 fois par mois	
	Quartier de Beaubreuil		5 930	2 fois par mois	

Le dispositif mis en place sur les quartiers dits prioritaires sont soumis préalablement à la mise à disposition de locaux de pré-stockage fermés pour disposer de ce service.

Un tri des encombrants est réalisé afin de valoriser un maximum les tonnages récupérés.

1 077 rendez-vous ont ainsi été honorés auprès des particuliers.

Figure 4 : Suivi des rendez-vous pour la collecte en encombrants en porte à porte



II.3. Evolution des tonnages collectés

En 2023, Limoges Métropole a collecté sur son territoire 96 757 tonnes de déchets ménagers et assimilés.

Tableau 9 : Tonnages des flux de déchets collectés par Limoges Métropole en 2023

	En tonnes		En kg/hab/an			
	2022	2023	2022	2023	Evolution en kg/hab/an	Evolution en %
Papiers et emballages	11 736	12 329	56,7	59,5	+2,8	+5,0%
Verre	5 682	5 620	27,5	27,1	-0,3	-1,1%
Cartons (centre-ville)	403	397	1,9	1,9	0,0	-1,4%
Textiles	711	744	3,4	3,6	+0,2	+4,6%
Piles	14	14	0,068	0,067	-0,001	-1,3%
Encombrants	277	246	1,3	1,2	-0,1	-11,1%
Biodéchets	183	335	0,9	1,6	+0,7	+83,0%
Ordures ménagères résiduelles	43 795	40 373	211,6	195,0	-16,6	-7,9%
Apports en déchèteries (hors réemploi)	36 392	36 699	175,9	177,2	+1,4	+0,8%
Total	99 194	96 757	479,3	467,3	-12,0	-2,5%

Parmi les 9 flux de déchets collectés et répondant à la définition des Déchets ménagers et assimilés (DMA), les Ordures ménagères résiduelles (OMr), les apports en déchèteries et les emballages recyclables représentent respectivement 42%, 38% et 13% du gisement total collecté de 96 757 tonnes en 2023.

L'année 2023 a été marquée par le déploiement de la collecte dite incitative et par la poursuite de l'inflation entraînant une diminution de la consommation des ménages. Ces deux raisons conduisent à une diminution des déchets collectés en 2023 par rapport à 2022.

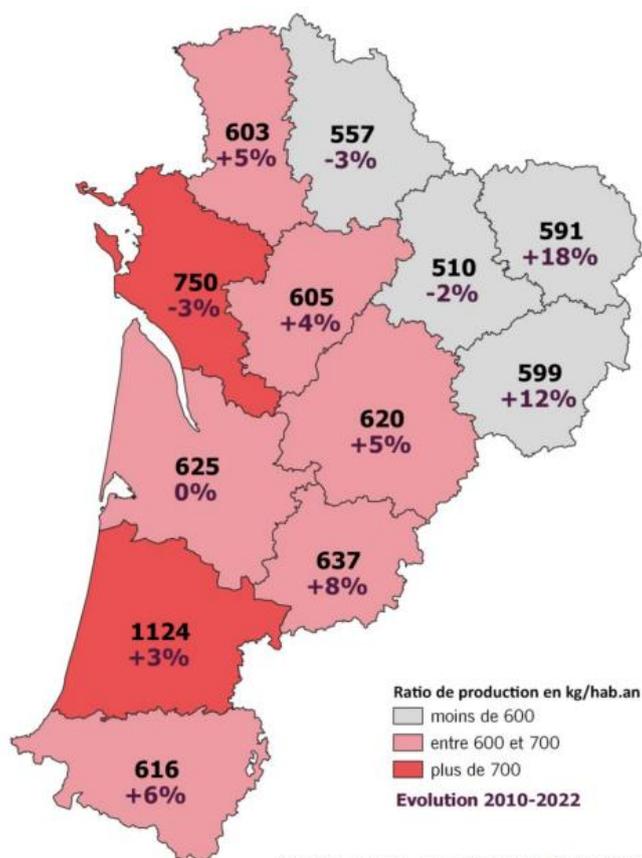
Tableau 10 : Comparaison de la production des déchets au niveau national

En kg/hab/an	Limoges Métropole en 2023	Moyenne en France en 2021	Moyenne en France urbaine en 2021
Ordures ménagères résiduelles	195	246 (+51)	265 (+70)
Papiers et emballages	59	53 (-6)	49 (-10)
Verre	27	37 (+10)	27 (0)
Déchets ménagers et assimilés	467	610 (+143)	561 (+94)

Source : SINOE – Ademe

Les dernières données nationales disponibles sont celles de l'année 2021. Les ratios des différents flux de déchets sont en faveur de Limoges Métropole à l'exception du flux Verre. Les tendances départementales sur la région Nouvelle-Aquitaine sont également en faveur de la Haute-Vienne.

Figure 5 : Comparaison des gisements de DMA à l'échelle départementale de la Nouvelle-Aquitaine (données 2022)



Sources : AREC - Données 2022 - Edition 2024

II.4. Performances en terme de tri des emballages et des papiers

Les chiffres présentés dans les tableaux précédents ne font pas référence à la qualité des tonnages collectés. Ce chapitre est donc destiné à qualifier la qualité du tri réalisée par les usagers à la source et de comparer les performances de tri de Limoges Métropole aux performances nationales.

Les tonnages présentés correspondent aux quantités de matériaux triés issus des collectes séparées et expédiées chez les repreneurs. Sont donc déduits du tonnage initialement collecté, les erreurs de tri, les déclassements, les erreurs liées au process de tri et les stocks non expédiés au 31 décembre.

Tableau 11 : Performances de tri des papiers, cartons et emballages expédiés pour le compte de Limoges Métropole

Performances de tri de Limoges Métropole	Tonnage 2023	Kg/hab/an 2023	Evolution / année n-1	Moyenne française en 2021 en kg/hab/an
Verre	5 574,5	26,9	-5.2%	33,9
Acier	413	29,0	+6.1%	19,8
Aluminium	95			
Carton	3 791			
Briques alimentaires	151			
Emballages plastiques	1 254			
Films plastiques	296			
Papier 1.02	1 649	18,4	-7.8%	15,3
Papier 1.11	2 162			
Refus sortie de centre de tri	3 175	15,3	+8,6%	

Les performances sur le verre restent en dessous des performances nationales.

Les performances concernant les papiers sont en baisse en raison d'une chute constante de la consommation de papiers accélérée par le déploiement du télétravail en 2020. Cette tendance est bien évidemment constatée au niveau national.

Les tonnages expédiés sur les autres produits valorisables sont en augmentation en raison notamment du nouveau schéma de collecte incitatif.

IV. Organisation générale du traitement des déchets mise en œuvre par Limoges Métropole

III.1. Les installations de traitement recevant les déchets de Limoges Métropole

Ce paragraphe concerne la gestion du traitement des déchets ménagers et assimilés collectés par Limoges Métropole hormis la gestion des déchèteries qui est traitée séparément à l'article III.2.

Suivant le flux de déchets à traiter, la métropole dispose de ses propres installations de traitement (comme la Centrale énergie déchets ou le centre de recyclage) ou fait appel à des entreprises privées ou à d'autres collectivités.

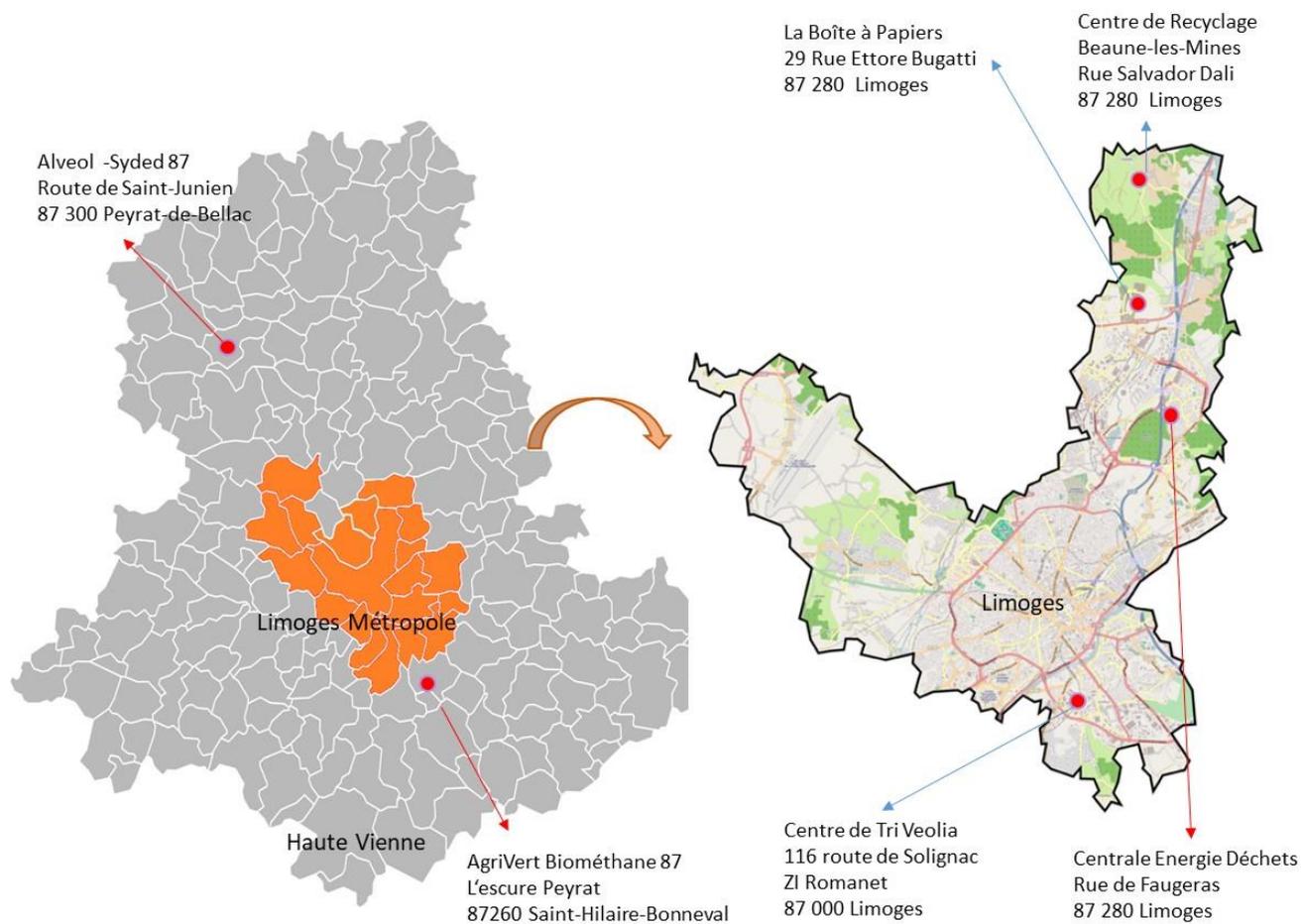
Le tableau suivant présente les différents exutoires de valorisation et de traitement des déchets collectés pour le compte de Limoges Métropole :

Tableau 12 : Liste et mode d'exploitation des installations où sont traités les déchets de l'agglomération

Flux de déchets	Nom de l'installation	Maîtrise d'ouvrage	Exploitant	Capacité de traitement (t/an)	Valorisations réalisées
Ordures ménagères résiduelles	Centrale énergie déchets à Beaubreuil	Limoges Métropole	STVL	110 000	Incinération avec cogénération
Biodéchets	Méthaniseur agricole à Saint-Hilaire-Bonneval	Agrivert Biométhane 87	Agrivert Biométhane 87	1 000	Méthanisation agricole
Papiers et emballages	Centre de recyclage à Beaune-Les-Mines	Limoges Métropole	Limoges Métropole	28 000	Recyclage matière
Verre	Centre de recyclage à Beaune-Les-Mines	Limoges Métropole	Limoges Métropole	N.D	Transfert vers verreries
Cartons	Centre de tri Zone Sud Romanet	Veolia Propreté Limousin	Veolia Propreté Limousin	1 500	Recyclage matière
Textiles	Centre de regroupement à La Souterraine (23)	Le Relais	Le Relais	N.D	Recyclage matière
Piles	Centre de regroupement Zone nord Limoges	La Boîte à papiers	La Boîte à papiers	N.D	Recyclage matière
Encombrants valorisables	Centre de regroupement Zone nord Limoges	La Boîte à papiers	La Boîte à papiers	N.D	Recyclage matière
Encombrants non valorisables	ISDND Alveol (Installation de stockage de déchets non dangereux)	Syded 87	Suez	60 000	Enfouissement

La localisation des installations listées dans le précédent tableau est également présentée ci-dessous :

Figure 6 : Localisation des installations où sont traités les déchets de Limoges Métropole



Source : Limoges Métropole

III.2. Le réseau des déchèteries communautaires et les traitements associés

Limoges Métropole met à la disposition de ses habitants 11 déchèteries communautaires. Grâce à cet important réseau maillant l'ensemble du territoire, tous les habitants de Limoges Métropole se situent à moins de 10 km (et à moins de 15 minutes en voiture) de la déchèterie la plus proche de leur domicile.

Le tableau suivant résume les caractéristiques de l'exploitation des déchèteries de Limoges Métropole :

Fiche d'identité du réseau des déchèteries de Limoges Métropole	
Nombre de déchèteries	11
Taux de population desservie par au moins une déchèterie	100%
Accès aux professionnels et artisans	Non
Bassin de population desservie par déchèterie	De 2 800 à 51 300 habitants
Fréquentation associée par déchèterie par an	De 7 000 à 104 000 passages par an
Nombre de jours d'ouverture et horaires d'ouverture	De 2 jours à 6 jours par semaine De 16 à 45 heures par semaine
Nombre de gardiens	1 à 4 (suivant fréquentation et disposition de la déchèterie)
Nombre d'emplacements	De 6 à 12 quais
Réemploi disponible	5 déchèteries équipés
Distance moyenne d'accès aux déchèteries pour accéder à la déchèterie la plus proche et ouverte	5,7 km
Temps d'accès à la déchèterie la plus proche	97,7% de la population à moins de 10 minutes
Certifications associées	Arrêt des certifications ISO 14 001 et ISO 9 001 en 2017 mais maintien des méthodes de travail
Exploitation haut de quai	7 déchèteries en régie 4 avec un prestataire privé (La Boîte à Papiers)
Exploitation bas de quai	Prestataire privé Véolia Propreté Limousin

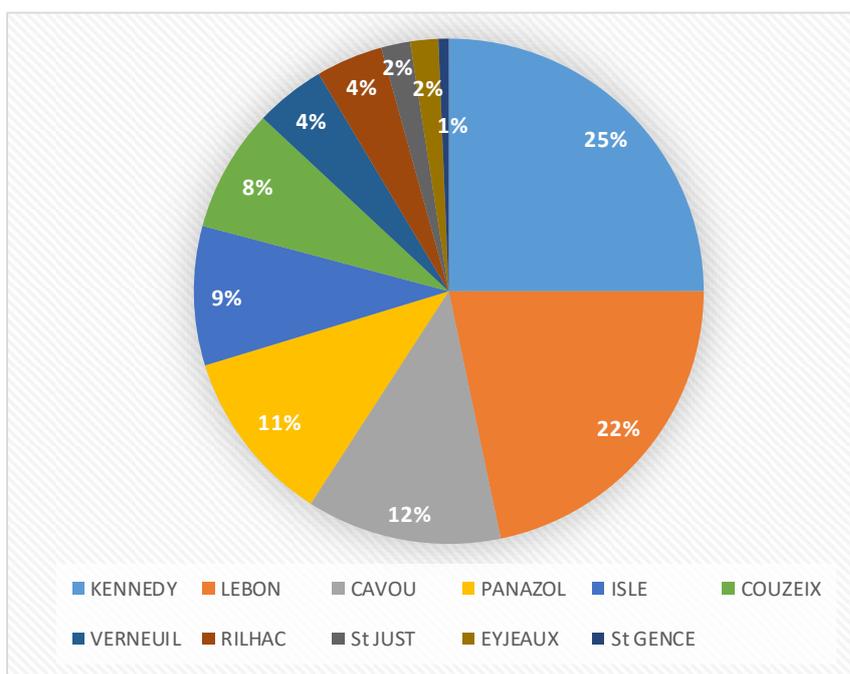
La localisation, les horaires d'ouverture et les adresses des déchèteries sont présentés en annexe n°2.

412 353 passages en déchèterie ont été enregistrés en 2023, soit une augmentation de 4,3% par rapport à 2022.

Les 6 plus grandes déchèteries représentent 87% des passages.

Figure 7 : Répartition des passages en déchèteries en 2023

Déchèterie	Nombre de passages en 2023
KENNEDY	103 067
LEBON	89 616
CAVOU	51 034
PANAZOL	45 976
ISLE	36 776
COUZEIX	32 314
VERNEUIL	18 422
RILHAC	17 530
St JUST	7 611
EYJEAUX	7 334
St GENCE	2 673
TOTAL	412 353



Source : Limoges Métropole

Limoges Métropole propose à ses usagers 25 filières de tri sur ces déchèteries. Les tonnages réceptionnés et les exutoires associés à ces filières sont présentés dans le tableau suivant :

Tableau 13 : Tonnage collecté et exutoires de traitement associés aux filières de tri sur les déchèteries

Catégorie de traitement	Flux de déchets réceptionnés en déchèteries	Tonnage 2023 en tonnes	Répartition en %	Nom et localisation de l'exutoire
Compostage	DECHETS VERTS	12 855,4	35,0%	Centre de recyclage de Limoges Métropole, Limoges (87) Sede Environnement, Bessines (87)
Co-compostage à la ferme	TONTES ET FEUILLES	7,8	0,0%	Agriculteurs sous contrat avec Eco-Compost (87)
Enfouissement	ENCOMBRANTS	5 790,8	15,8%	ISDND classe 2 Alvéol du Syded, Peyrat-de-Bellac (87)
Enfouissement	GRAVATS	1 008,4	2,7%	ISDND classe 3 - Groupe des carrières de Feytiat (87)
Recyclage	MEUBLES	3 513,5	9,6%	Eco-organisme Eco-Maison
Recyclage	BOIS DE RECUPERATION	3 006,2	8,2%	Action Environnement Services, St Paul La Roche (24)
Recyclage	CARTONS	704,8	1,9%	Centre de tri Véolia Propreté Limousin puis Smurfit Kappa, Saillat (87)
Recyclage	FERRAILLE/METAUX	1 042,5	2,8%	Centre de tri Véolia Propreté Limousin, Limoges (87)
Recyclage	GRAVATS VALORISES	6 384,2	17,4%	Plateforme de recyclage COLAS Sud-Ouest, Condat sur Vienne (87)
Recyclage	PAPIERS	280,9	0,8%	Centre de recyclage de Limoges Métropole, Limoges (87)
Recyclage	DEEE *1	1 166,0	3,2%	Eco-Organisme Ecologic
Recyclage	POLYSTYRENES	20,7	0,1%	La Boîte à papiers, Limoges (87) puis export
Recyclage	PLASTIQUES	4,2	0,0%	Reviplast, Couzeix (87)
Recyclage	DECHETS DANGEREUX	268,3	0,7%	Centre de regroupement Lamberty, Verneuil-sur-Vienne (87)
Recyclage	HUILES DE VIDANGE	57,2	0,2%	Sevia, Limoges (87)
Recyclage	HUILE ALIMENTAIRE	7,0	0,0%	La Boîte à papiers, Limoges (87)
Recyclage	BATTERIES	26,2	0,1%	Centre de tri Véolia Propreté Limousin puis Espagne
Recyclage	CARTOUCHES D'ENCRE	2,2	0,0%	LVL, La Chevrolière (44)
Recyclage	PLÂTRE	171,8	0,5%	Centre de tri Véolia propreté Limousin puis Siniat, Saint-Loubés (33)
Recyclage	ARTICLES SPORT LOISIRS	23,2	0,1%	Eco-Organisme Eco-Maison
Recyclage	ARTICLES BRICOLAGE JARDIN thermiques	23,0	0,1%	Eco-Organisme Eco-Maison
Recyclage	TEXTILES	204,6	0,6%	Centre de regroupement le Relais 23, Limoges (87)
Recyclage	PILES	13,1	0,0%	Eco Organisme Corepile
Réemploi	REEMPLOI	116,9	0,3%	Association Aleas (87)
TOTAL		36 698,9	100,0%	
TOTAL HORS FILIERES COMMUNES, REEMPLOI et PAPIERS		36 364,3		

*1 Déchets d'équipements électriques et électroniques

3 opérations spéciales ont été organisées sur les déchèteries en 2023 :

- Opération annuelle de collecte des coquilles (huîtres, St Jacques, moules...) du 23 décembre 2022 au 9 janvier 2023 sur les 11 déchèteries : **4,37 tonnes** de coquilles ont été collectées et valorisées ;
- Opération annuelle de collecte des pneus du 6 au 26 février 2023 sur les déchèteries Lebon (ZI Nord) et Kennedy (ZI Sud) à Limoges : **31,72 tonnes** ont été collectées et valorisées ;
- Opération annuelle « Boîte à jouets » du 15 novembre au 15 décembre 2023 sur les 11 déchèteries pour donner et récupérer des jeux et des jouets pour un Noël responsable.



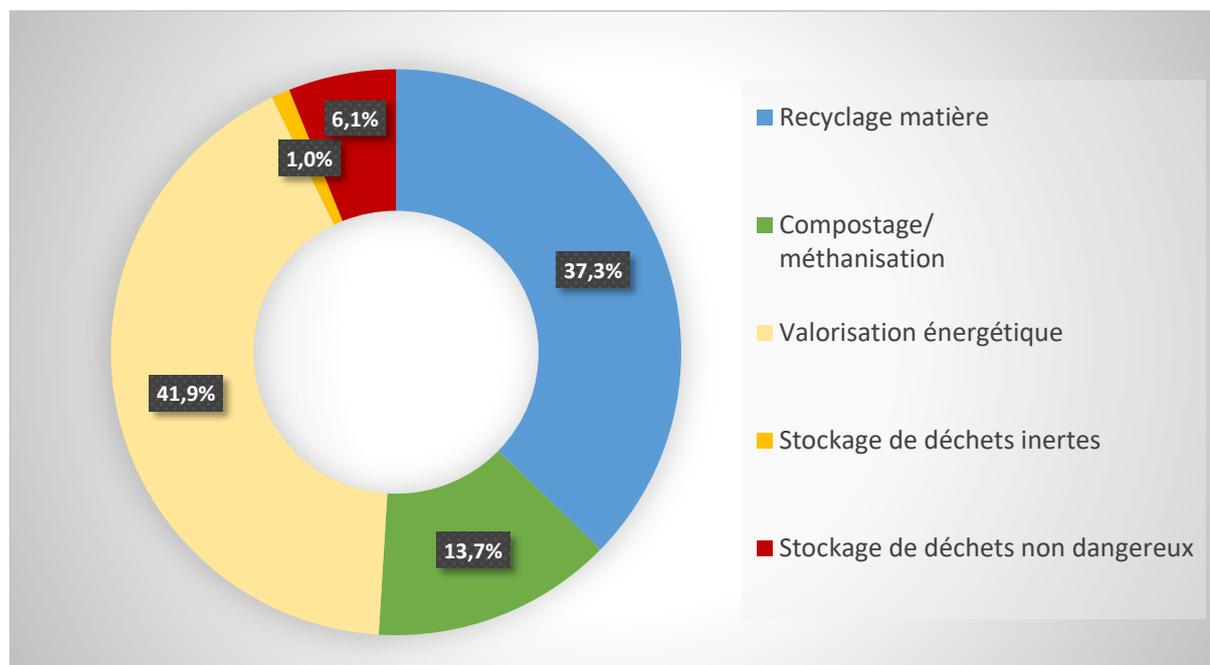
En février, Limoges Métropole a également déployé la filière « articles de jardinage et bricolage » sur les déchèteries dans le cadre de la nouvelle filière dite à responsabilité élargie du producteur en application de la loi anti-gaspillage et économie circulaire de février 2020.

D'importants travaux ont également eu lieu sur la déchèterie de Couzeix en août et septembre 2023 : installation de murs de soutènement pour la plateforme de déchets verts, renforcement des portails, mise en place d'une clôture électrique et de la vidéo-surveillance.

III.3. Les performances globales en matière de valorisation

Le graphique suivant représente la répartition des modes de traitement des déchets collectés par Limoges Métropole en 2023 :

Figure 8 : Mode de traitement des déchets collectés par Limoges Métropole et valorisations associées en 2023



Source : Limoges Métropole

La loi de Transition énergétique de 2015 impose un objectif de taux valorisation (recyclable matière et valorisation organique) de 55 % en masse des déchets non dangereux non inertes en 2020 et 60 % en masse en 2025. Bien que cet objectif ne soit pas contraignant au niveau local, Limoges Métropole a souhaité, ces dernières années, se comparer à cet engagement.

Tableau 14 : Evolution du taux de valorisation matière et organique de Limoges Métropole

Indice de valorisation matière et organique		2010	2022	2023
Au sens de la note du Commissariat général du développement durable de décembre 2011	avec gravats	36,1%	49,1%	51,0%
	sans gravats	37,6%	44,8%	48,0%
Au réel (incluant notamment la valorisation des mâchefers)	avec gravats	45,0%	55,1%	56,0%
	sans gravats	46,8%	51,4%	53,5%

Le taux de valorisation matière et organique est légèrement en hausse par rapport aux performances de 2022. Ce sont ainsi 56% des tonnages pris en charge par Limoges Métropole qui ont été valorisés,

soit 11 points de plus qu'en 2010. 2023 est la deuxième meilleure année après 2021 concernant cet indicateur.

La modernisation du service de collecte depuis juin 2023 et le déploiement du tri à la source des biodéchets permettra d'améliorer les résultats de cet indicateur dans les années à venir tout en rappelant la priorité de réduction des ordures ménagères résiduelles à la source.

La loi de Transition énergétique impose également la réduction de 50% des quantités de déchets non dangereux non inertes admis en Installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND de classe 2) entre 2010 et 2025. Le tableau présente cette évolution depuis 2010.

Tableau 15 : Evolution des quantités des déchets non dangereux non inertes envoyés vers les installations de stockage

	2010	2022	2023
Part des déchets enfouis en ISDND de classe 2 en kg/hab/an	43,4	31,0	28,5
Indice de réduction des déchets enfouis base 100 en 2010	100	71,1	65,6

Les encombrants envoyés vers une installation de stockage sont en forte baisse par rapport à 2010 et 2022 (respectivement -35% et -8%). 2023 est la meilleure année concernant cet indicateur.

L'accentuation du réemploi, le recours à une consommation plus sobre et le déploiement de nouvelles filières de Responsabilités élargies du producteur (REP) devraient permettre d'accentuer cette tendance.

III.4. Focus sur la Centrale énergie déchets de Limoges Métropole

La Centrale énergie déchets est l'équipement permettant de traiter les ordures ménagères résiduelles de l'ensemble du département de la Haute-Vienne et d'une partie de la Creuse.



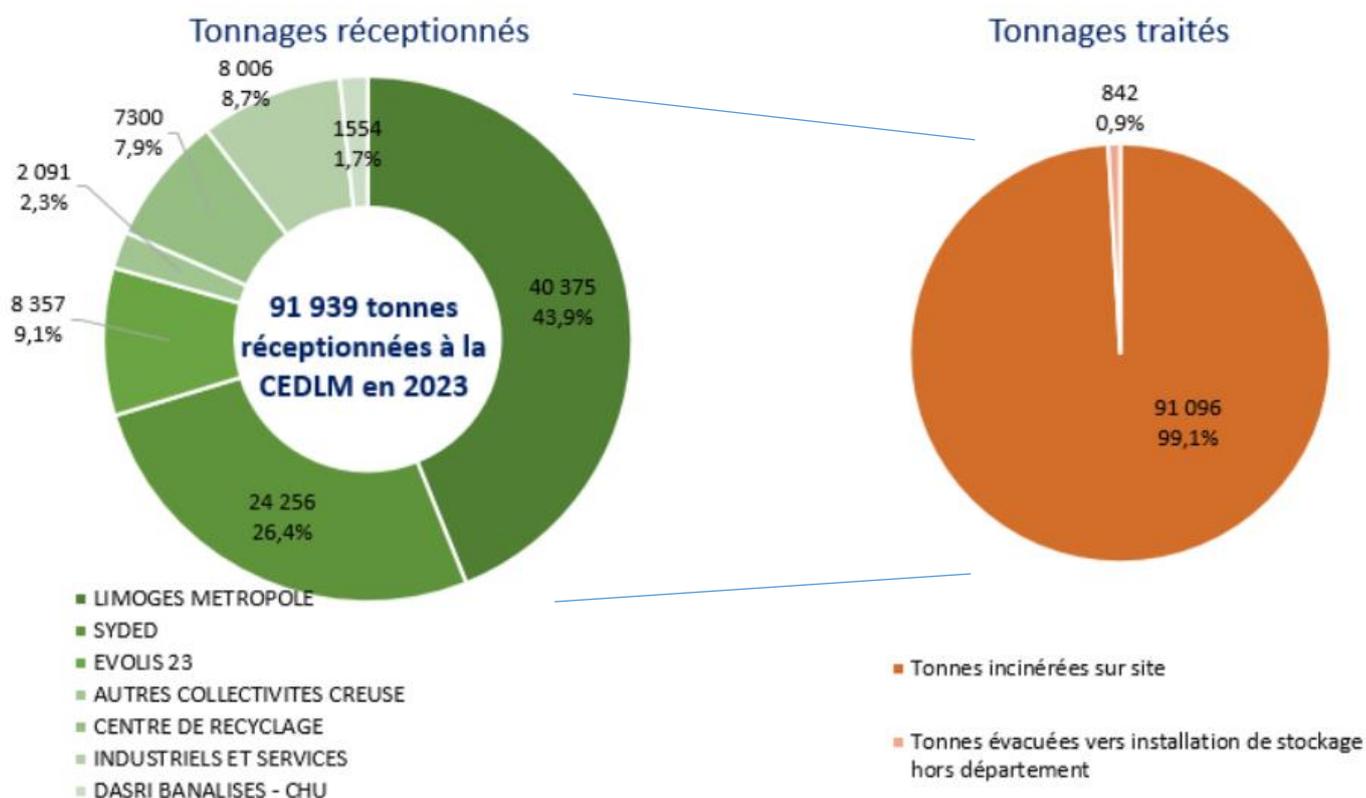
Source : Photo Limoges Métropole

Les caractéristiques de cette installation sont présentées dans la fiche suivante :

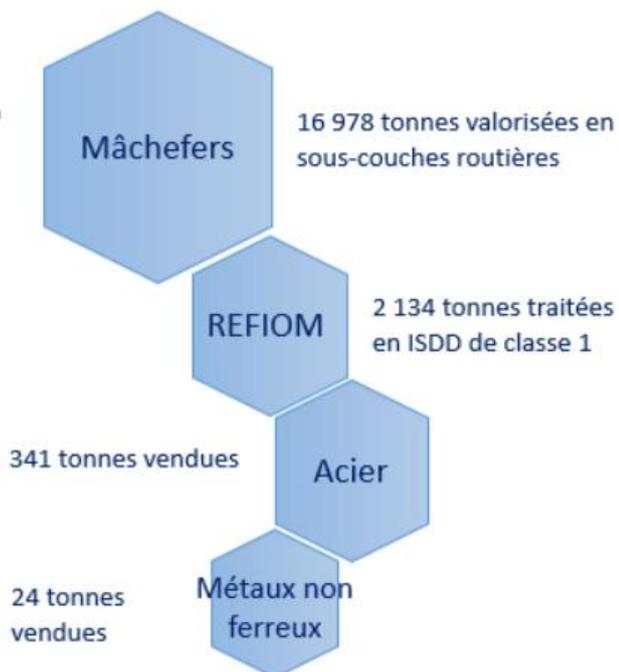
Fiche d'identité de la CEDLM	
Adresse	Rue de Faugeras, 87280 LIMOGES BEAUBREUIL
Année de création	1989
Autorisation préfectorale	Dernière version en date du 28 mai 2014 Arrêté complémentaire en date du 4 avril 2022
Activités du site	Autorisation administrative d'incinérer 110 000 tonnes/an Vente de chaleur et vente d'électricité
Maitrise d'ouvrage	Limoges Métropole
Exploitation du site	Marché public confié à STVL depuis le 01/01/2023 Fin du marché au 31/12/2027 (renouvelable 2 fois 1 an)
Certifications associées	ISO 9 001, ISO 14 001, ISO 45 001 et ISO 50 001 (par l'exploitant)
Type de process	3 lignes indépendantes de 4,5 tonnes/heure Four-chaudière-refroidisseur-réacteur-filtres à manches
Gestion financière	Budget principal de Limoges Métropole depuis 2013

Les chiffres-clés de l'année 2023 sont présentés dans les graphiques suivants :

Figure 9 : Chiffres clés concernant la Centrale énergie déchets



Les sous-produits issus de la CEDLM



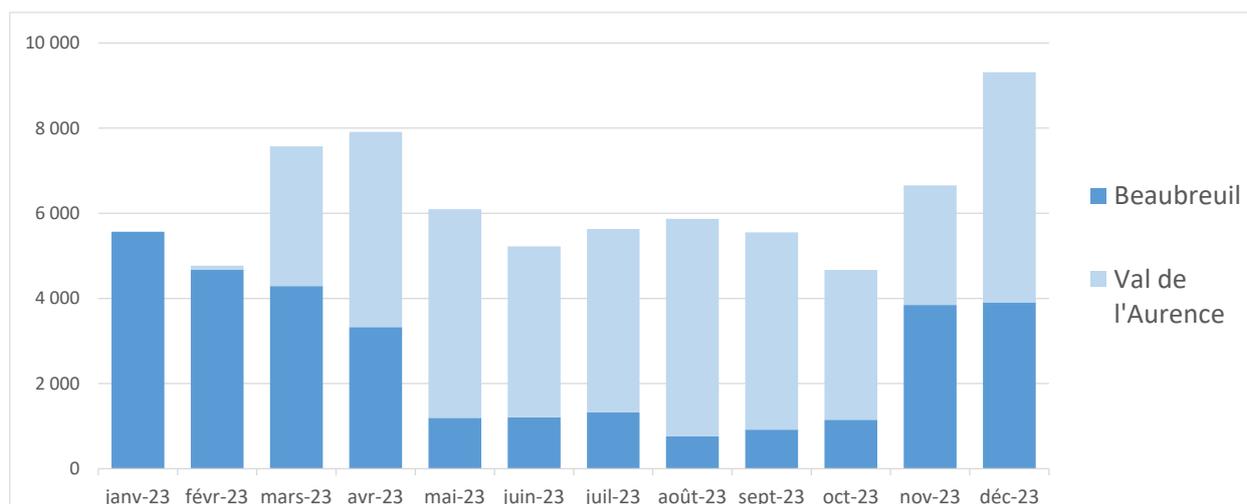
La valorisation énergétique de la CEDLM



- 74 830 MWh de chaleur fournie aux réseaux de chaleur de Beaubreuil et Val de l'Aurence
- 12 675 MWh d'électricité produite (dont 56% en autoconsommation)
- Performance Energétique 2023 au sens de l'arrêté ministériel du 07 décembre 2016: 0,666

Grâce à l'interconnexion des réseaux de chaleur en avril 2022, la CEDLM a pu livrer une quantité de chaleur importante sur le réseau du Val de l'Aurence en complément de celui de Beaubreuil. Le record d'énergie fournie par la CEDLM aux réseaux de chaleur de Beaubreuil et du Val de l'Aurence (74 830 MWh) a été atteint grâce notamment à la mise en place de 2 nouveaux échangeurs de plus grande capacité et d'une collaboration renforcée avec Dalkia, délégataire de l'exploitation des réseaux de chaleur.

Figure 10 : Chaleur livrée aux réseaux en MWh par la CEDLM en 2023



A noter également que la CEDLM n'est plus considérée comme une installation d'élimination (UIOM) mais comme une installation de valorisation (UVE) au sens de la réglementation européenne grâce à sa performance énergétique supérieure à 0,6.

En complément du nouveau dispositif de neutralisation d'odeur, un observatoire des odeurs a été créé. Le 28 juin 2023, 5 riverains et 3 professionnels, tous voisins proches de la CEDLM se sont ainsi initiés à la reconnaissance des odeurs. A noter que 2 agents de Limoges Métropole ainsi que 3 agents de l'exploitant STVL ont été également formés par la même société spécialisée Antea afin d'établir des inspections à fréquence régulière pour constituer une surveillance supplémentaire. Les résultats font l'objet d'un bilan trimestriel.

L'arrêt technique général de la CEDLM en octobre 2023 a également été l'occasion d'investir plus de 1,15 millions d'euros afin de continuer à garantir le respect des obligations réglementaires, l'optimisation des performances et l'amélioration des conditions de travail des agents. Ils ont concerné notamment :

- ➔ L'installation d'une station de traitement des eaux sur site
- ➔ Un process plus performant de nettoyage des chaudières des lignes 1 et 2
- ➔ La mise en place d'une nouvelle technologie de grilles dans le four de la ligne 2.
- ➔ Le remplacement des échangeurs existants par de nouveaux plus puissants.



Source : Photo Limoges Métropole

L'annexe n° 6 reprend les données concernant les performances environnementales de la CEDLM en 2023.

III.5. Focus sur le centre de recyclage de Limoges Métropole

Le centre de recyclage est l'équipement permettant notamment de trier les déchets recyclables et de composter les déchets verts des déchèteries.



Source : Photo ©YB

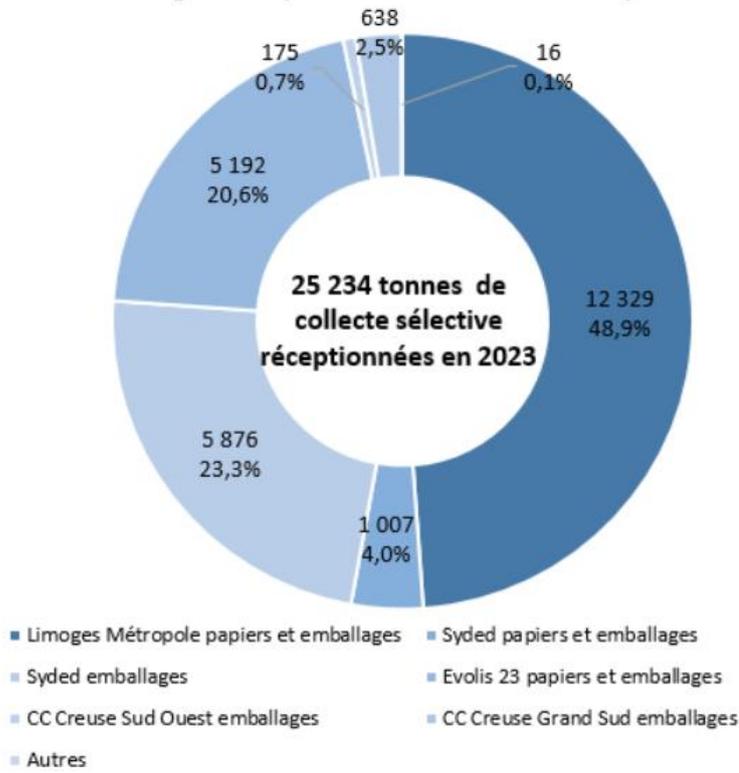
Les caractéristiques de cette installation sont présentées dans la fiche suivante :

Fiche d'identité du centre de recyclage	
Adresse	Rue Salvador Dali, Beaune-les-Mines, Limoges
Création du site	1998
Autorisation préfectorale	Dernière version en date du 13 décembre 2018
Activités du site	Tri des collectes sélectives des départements 87 et 23 Transfert du verre collecté sur le département Compostage des déchets verts de LM et ses communes
Maitre d'ouvrage	Limoges Métropole
Exploitation du site	17 agents de LM 41 agents de la Boîte à papiers en charge du tri sur chaînes 3 agents de Ellni en charge de la propreté du site
Ouverture du site	Du lundi au vendredi de 6h00 à 21h00 Fermé les jours fériés
Certifications associées	OHSAS 18 001, ISO 9 001 et ISO 14 001 interrompues en 2018
Type de process	Process de tri modernisé et automatisé avec 16 machines Compostage à l'air libre sans aération forcée
Gestion financière	Budget annexe

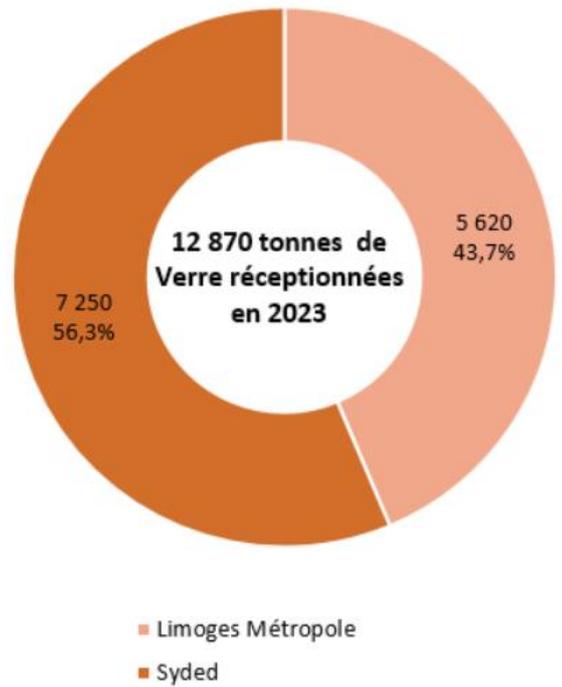
Les chiffres-clés de l'année 2023 sont présentés dans les graphiques suivants.

Figure 11 : Chiffres clés concernant le centre de recyclage de Limoges Métropole

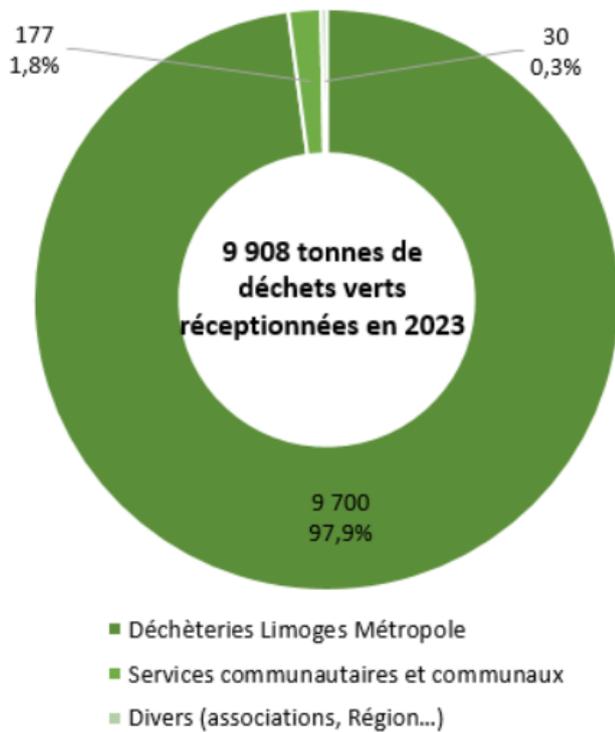
Tonnages réceptionnés des déchets recyclables



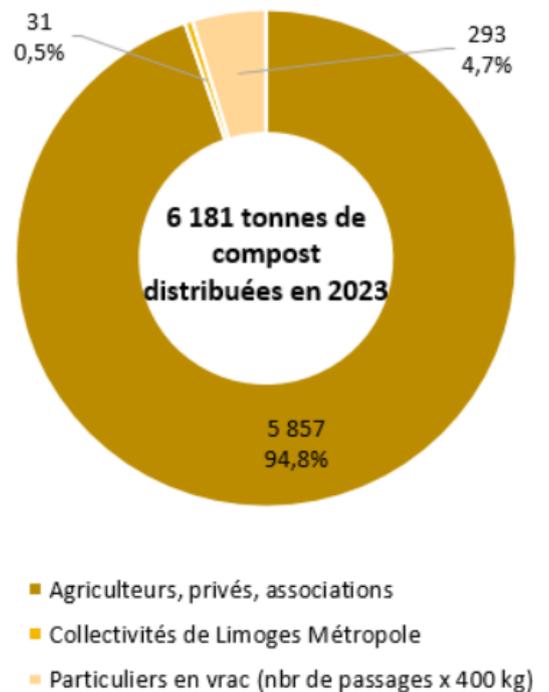
Tonnages réceptionnés de Verre



Tonnages réceptionnés de déchets verts

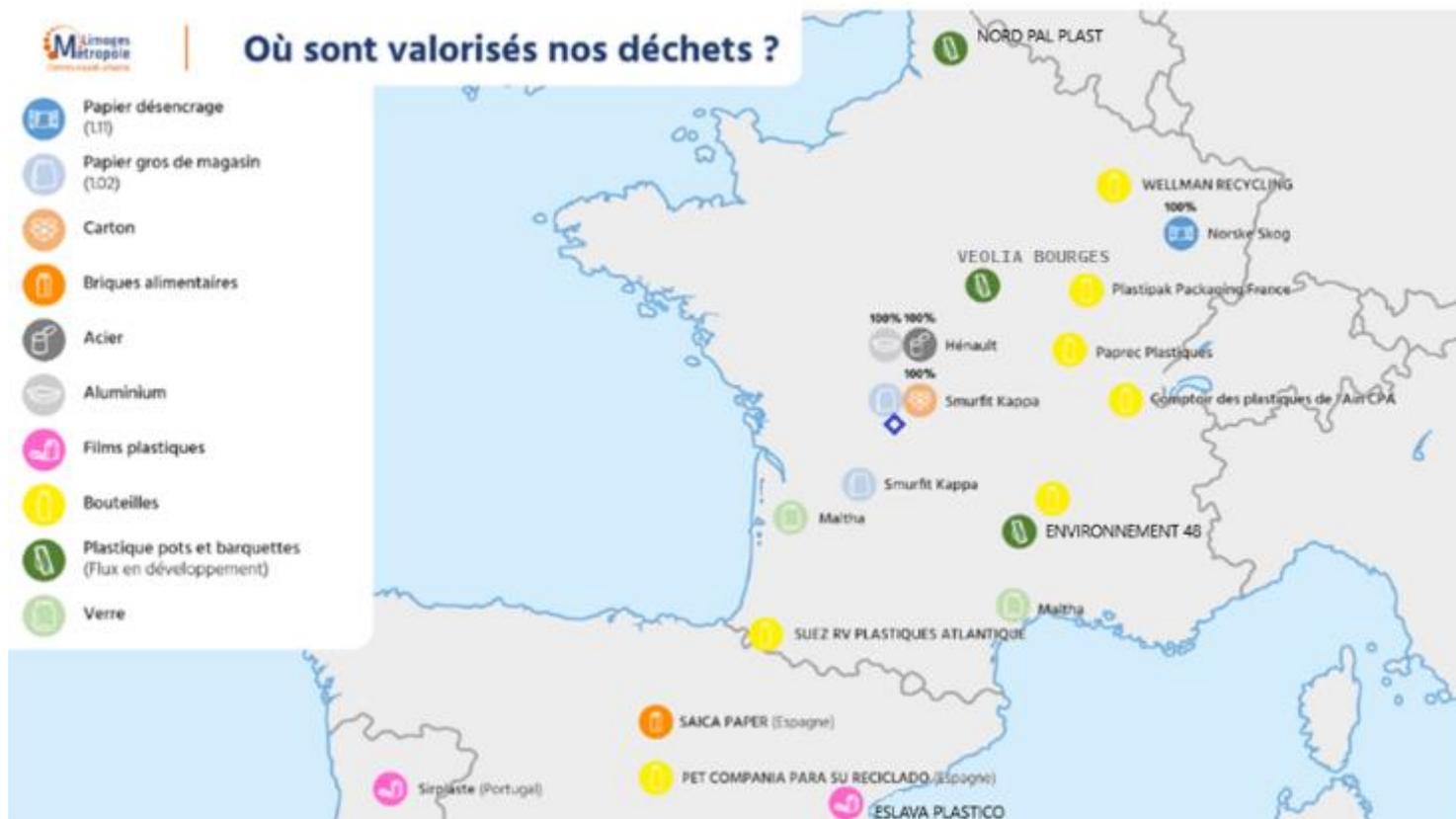


Tonnages de compost distribués



Les destinations des produits expédiés pour le compte de Limoges Métropole sont présentées sur la carte suivante :

Figure 12 : Cartographie des destinations des matières triées au centre de recyclage pour le compte de Limoges Métropole



Source : Limoges Métropole

L'année 2023 a été marquée par de nouvelles acquisitions pour améliorer les conditions de travail, la qualité des produits valorisés et la sécurisation du site :

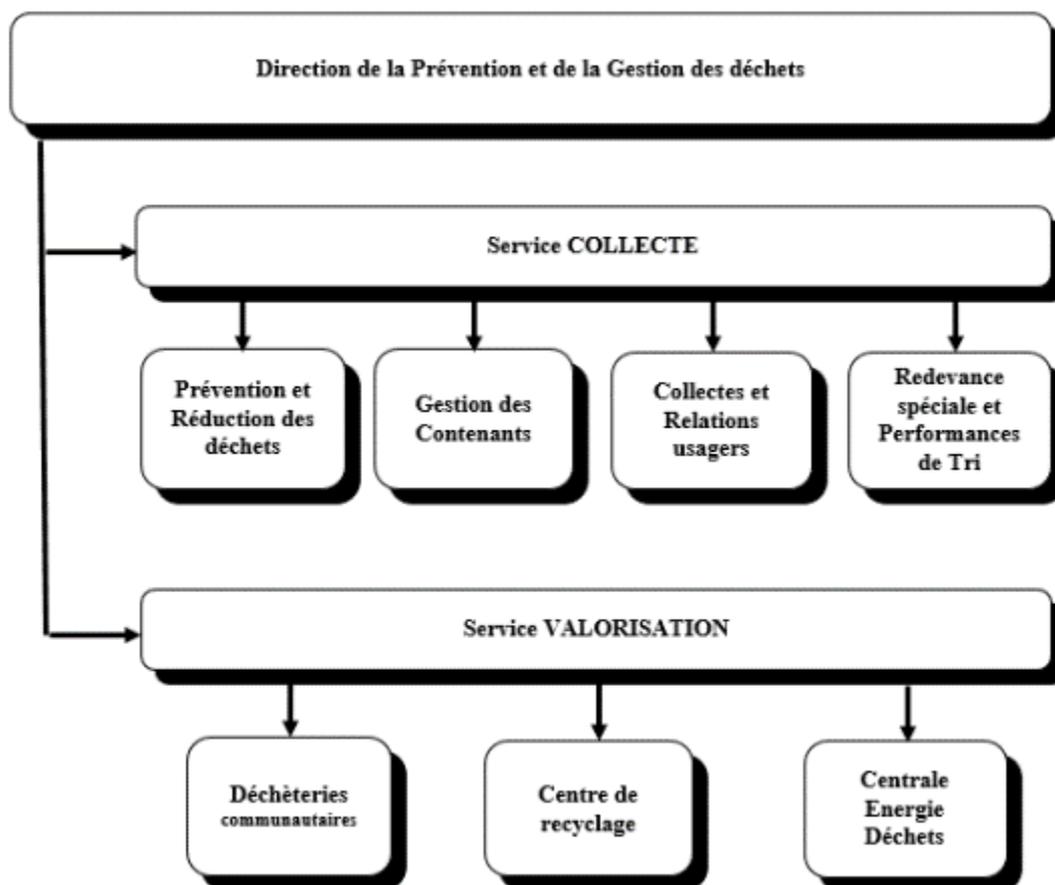
- nouvelle presse à balles pour compacter les matériaux triés,
- nouveau crible 3 fractions pour cribler le compost mûré,
- nouvelle chargeuse pour la plateforme de compostage,
- renforcement de la détection intrusion sur site.

V. L'emploi dans le secteur de la gestion des déchets

V.1 Effectifs

L'organigramme fonctionnel de la Direction de la prévention et de la gestion des déchets est présentée ci-dessous.

Figure 13 : Organigramme fonctionnel de la DPGD



La Direction de la prévention et de la gestion des déchets compte, hors services et directions supports, 65 agents au 31 décembre 2023 répartis de la manière suivante.

Tableau 16 : Répartition des effectifs au sein de la DPGD

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Femmes	3	4	9	16
Hommes	1	5	43	49
Total	4	9	52	65

En complément des équipes de la Direction de la prévention et de la gestion des déchets, des prestations sont confiées à des sociétés privées. Les effectifs des principales missions sous-traitées sont présentés dans le tableau suivant.

Principales missions	Nom de l'entreprise privée	Effectif au 31/12/2023
Collecte des déchets	SUEZ	95
Gardiennage haut de quai de 4 déchèteries	La Boîte à Papiers	11
Tri manuel en cabine au centre de recyclage	La Boîte à Papiers	47
Exploitation de la Centrale Energie Déchets	STVL	25

V.2. Politique d'aide à l'insertion sur les métiers de la collecte et du traitement des déchets

A travers différents marchés publics, Limoges Métropole développe une politique d'aide à l'insertion de certains publics dans le monde professionnel. Peuvent être cités :

- ↳ Le marché de prestation de tri au centre de recyclage avec l'entreprise d'insertion la Boîte à papiers (60 personnes accompagnées dans ce dispositif d'insertion en 2023),
- ↳ Le marché de collecte des déchets avec l'entreprise SUEZ depuis le 1^{er} juin 2023 avec **30 870** heures consacrées à l'emploi par l'insertion en 2023,
- ↳ Certains marchés publics réservés aux travailleurs handicapés avec notamment les entreprises Idvert et Idéa pour le suivi des composteurs collectifs ou le broyage de branches à domicile.

Tableau 17 : Résultats détaillés 2023 de la politique insertion de SUEZ dans le cadre du marché de collecte avec Limoges Métropole

	Heures	Equivalent temps plein	Dispositif
 suez	1 942 h	1,1 ETP	Recrutement direct en emploi pérenne
	9 156 h	5 ETP	Sous-traitance sociale gestion déléguée d'activités d'exploitation à des structures d'insertion partenaires
	322 h	0,2 ETP	Achat de prestations services annexes (nettoyage, espaces verts...)
	13 514 h	7,4 ETP	Mise à disposition de personnel intérim d'insertion et assimilé
	4 274 h	2,3 ETP	Mise à disposition de personnel intérim d'insertion et assimilé
	1 660 h	0,9 ETP	Mise à disposition de personnel intérim d'insertion et assimilé

49 Ripeurs
5 Chauffeurs
8 Chauffeurs - Ripeurs
15 Eco Animateurs
4 Agents d'entretien

11 femmes inscrites dans un parcours d'insertion mobilisées

2 personnes issues d'un parcours insertion recrutées en CDI depuis le début du contrat.

Source : Suez

V.3. Politique santé sécurité de la Direction de la prévention et la gestion des déchets

Dans le cadre de la politique globale santé-sécurité menée au sein de Limoges Métropole, différentes actions ont été mises en œuvre en 2023 dans une logique d'amélioration continue :

- ➔ Partenariat avec la Ligue contre le cancer afin de sensibiliser et d'accompagner les agents vers le mieux manger ;
- ➔ Brochure informative relative aux modalités d'intervention du psychologue du travail de Limoges Métropole ;
- ➔ Poursuite de la campagne de mesure du radon dans les bâtiments communautaires ;
- ➔ Déploiement des horaires aménagés en lien avec les alertes orange canicule ;

De nouvelles mesures de lutte contre l'incendie et l'intrusion ont également été mises en œuvre sur différents sites : exercices, clôtures électriques, détection intrusion, détecteurs optiques, sirène et flash lumineux complémentaires...

Le risque de chute de plain-pied et de hauteur a également été diminué au centre de recyclage : plateforme d'accès à l'ouvre-sac, plateforme d'accès sous trommel, plateforme forme d'accès sous convoyeur...

Les actions suivantes ont contribué à l'amélioration des conditions de travail des agents : équipements de protection individuels supplémentaires pour le travail par point chaud, test d'une oreillette intégrée à un bouchon moulé, équipement de 3 climatiseurs réversibles, 4 nouveaux bureaux créés...

A noter également le déploiement progressif de casques de protection pour les ripeurs dans le cadre du marché avec le prestataire SUEZ.

Le tableau suivant résume les accidents et les incidents de travail rencontrés par le personnel de la direction :

Tableau 18 : Suivi des accidents de travail du personnel de la Direction de la prévention et la gestion des déchets

	Centre de recyclage	Déchèteries	Service collecte
Accidents avec arrêt	Douleurs suite opération de maintenance (12 jours)	aucun accident avec arrêt	aucun accident avec arrêt
Accidents sans arrêt	douleurs au dos (1) chocs / Contusions (2) accident de trajet (1)	douleurs au dos (2) chocs / Contusions (1) Piqures d'insectes (1)	douleurs au dos (2) chute de plein pieds (1)

Incidents	départs incendies maîtrisés	Vandalisme sur certaines déchèteries	quelques altercations verbales avec usagers
	présence objets dangereux en cabine (1)	Altercation physique de la part d'un usager	
	chute d'objets en hauteur (1)	Intimidations de la part d'usagers (2)	
	accident engin sur site (1)		

Source : Limoges Métropole

VI. Communication, concertation et gouvernance

VI.1. Communication écrite et audiovisuelle

Communication institutionnelle

Limoges Métropole dispose d'un magazine qui paraît tous les mois. De nombreux articles concernant la prévention et la gestion des déchets ont été publiés sur ce support :

- Janvier 2023 : collecte des encombrants : l'inscription en ligne étendue à toutes les communes
- Février 2023 : Pneus usagés : dernier arrêt à la déchèterie
- Février 2023 : A Saint-Gence, la déchèterie fait peau neuve
- Février 2023 : le chiffre : 4,37 tonnes de coquilles collectées
- Mars – avril 2023 : Dossier – Collecte, tri, traitement : la gestion des déchets amorce sa mutation (8 pages)
- Mai 2023 : collecte des déchets : un nouveau marché avec SUEZ
- Mai 2023 : le 1er juin, les jours de collecte des déchets changent
- Juin 2023 : les bornes biodéchets se déplient dans les centres urbains
- Juin 2023 : CEDLM : participez à l'observatoire des odeurs
- Juillet-août 2023 : dans les parcs et jardins, le tri des déchets gagne du terrain
- Septembre 2023 : la centrale énergie déchets et le centre de recyclage attirent les visiteurs
- Septembre 2023 : une déchèterie transformée rouvre à Saint-Gence
- Octobre 2023 : Près de 6 000 kits biodéchets distribués
- Novembre 2023 : Bilan de mi-mandat (collecter mieux pour trier plus / construire une nouvelle unité de valorisation énergétique plus performante)
- Novembre 2023 : Sur le terrain : diviser sa poubelle, multiplier les solutions
- Novembre 2023 : dernière page : affiche application Mon service déchets
- Décembre : la réduction des déchets se décline sur smartphone et sur le terrain
- Décembre 2023 : zoom : des collectes spéciales pour des réveillons responsables
- Décembre 2023 : dernière page : affiche opération boîte à jouets

Site internet de Limoges Métropole : www.limoges-metropole.fr



En ligne depuis le 1^{er} juin 2021, le nouveau site internet de Limoges Métropole offre un outil moderne aux habitants de la communauté urbaine et une vitrine attractive du territoire aux personnes et entreprises désireuses de s'y installer.

Le site a été pensé pour faciliter la navigation des usagers. Ces derniers peuvent maintenant facilement retrouver les renseignements dont ils ont besoin, tout particulièrement concernant la compétence « déchets ».

Lancement du nouveau marché de collecte avec SUEZ

Le 23 mars 2023, était organisé la signature officielle du contrat de performance entre SUEZ et Limoges Métropole. Cette signature a donné lieu à une conférence de presse le même jour. Deux capsules vidéo disponibles sur les réseaux sociaux ont également été créées pour l'événement.



<https://www.facebook.com/watch/?v=923063655657075>



<https://www.facebook.com/LimMetropole/videos/157105067264495>



Un courrier d'information complété d'un calendrier de collecte a été distribué au mois d'avril dans toutes les boîtes aux lettres du territoire par la Poste. En complément, des affiches cintres ont été posées sur les bacs de collecte quelques jours avant les changements de fréquence et de jours de collecte.



Lancement de l'application mobile « Mon service déchets »

Limoges Métropole et son prestataire de collecte SUEZ placent le digital au cœur de la stratégie de gestion des déchets sur le territoire. Le numérique est un levier incontournable pour améliorer le tri à la source des déchets et accompagner d'avantage l'habitant, en lui facilitant l'accès aux informations locales.

Cette application a pour but de guider l'utilisateur vers de nouvelles pratiques grâce à des fonctionnalités personnalisées et complémentaires des autres supports existants.

Ce lancement a donné lieu à la campagne de communication suivante en novembre :

- Conférence de presse de lancement le 13 novembre,
- Kit de communication digital à l'attention des 20 communes (affiches, flyers et visuels web),
- Information dans le métropol,
- Affichages à l'intérieur des bus de la STCLM pendant 2 semaines,
- Diffusion visuelle animée sur les panneaux LED de l'Aquapolis et du Zénith,
- Un film vidéo disponible sur internet,
- Campagne de posts sur les réseaux sociaux,
- Bâches réalisées pour mise en place en entrée de déchèteries,
- 45 faces d'affichage urbain (2 et 8 m²) pendant 3 semaines du 15 novembre au 3 décembre.

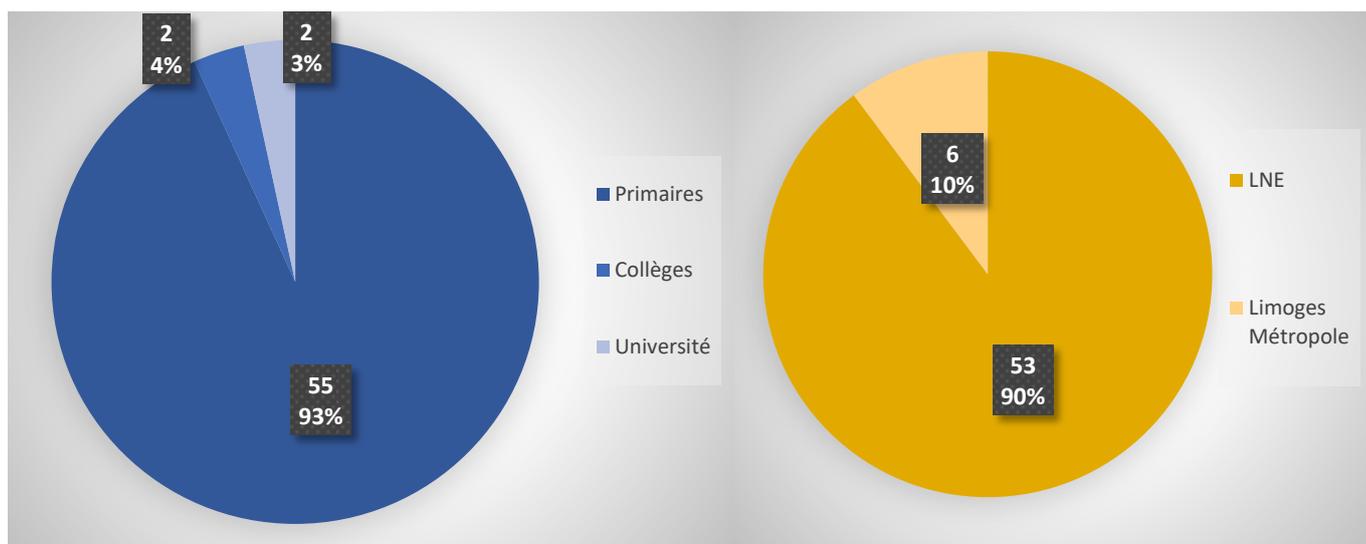


VI.2. Sensibilisation auprès des scolaires, des usagers et des professionnels

Les interventions en classe

Les 8 conseillers prévention et tri de Limoges Métropole et l'association Limousin Nature Environnement interviennent en classe pour sensibiliser les scolaires. 59 interventions en classe ont pu être effectuées en 2023, la majorité assurée auprès du primaire.

Figure 14 : Répartition des interventions en classe par publics et par intervenants



L'annexe 4 reprend en détail les sensibilisations faites en classe par Limoges Métropole.

Le succès des visites des installations de valorisation des déchets

Limoges Métropole a toujours souhaité disposer d'installations ouvertes au public pour mieux faire partager ses activités avec l'ensemble de ses usagers et tout particulièrement les scolaires. Ce sont plus de **4 000** visiteurs qui ont été accueillis en 2023.

Tableau 19 : Nombre de visiteurs en 2023 sur les installations de traitement de Limoges Métropole

Type de public	Centre de Recyclage	CEDLM	TOTAL
Scolaires	2 378	312	2 690
Professionnels et élus	451	68	519
Associations et particuliers	749	75	824
Interne	0	0	0
Total général	3 578	455	4 033

Le nouveau circuit de visite du centre de recyclage intègre notamment un espace extérieur sur la prévention des déchets, une salle de conférence modernisée, des passerelles dédiées aux visiteurs avec des points d'arrêt à chaque étape-clé du process de tri.



©Limoges Métropole

Zoom sur la distribution des kits biodéchets en porte à porte

Dans le cadre du nouveau marché de performance avec SUEZ, l'association **ALEAS** a été mandatée pour distribuer les kits biodéchets (bio-seau, sacs papiers, badge d'accès et mémo-tri) auprès des usagers de l'intra-boulevard de Limoges et des 5 plus grands centre-bourgs de la 1^{ère} couronne.

A l'issu de cette campagne de distribution de 10 mois, ce sont plus de 7 000 kits qui ont été remis en porte à porte. En complément, plus de 800 kits ont été remis sur les 5 points de distribution de l'association : la friperie lysa, la troc, la ressource rit (avenue F. Perrin), la ressource rit (rue H. Giffard) et AES mobilité.



©Suez

Présence lors de manifestations

24 stands ont été tenus par la Direction afin d'accompagner les changements de service, de communiquer sur la gestion globale des déchets et d'inciter les habitants de l'agglomération à diminuer leurs déchets et composter.

En complément, **7 stands** ont également été tenu par les sous-traitants de SUEZ dans le cadre du nouveau contrat de performance avec des outils pédagogiques spécifiques : **Récréascience, Explicicat et Trizzy**.

Le listing est présenté en annexe 4. Retour en images sur quelques-uns de ces événements :



©Le Populaire du centre



©Le Populaire du centre



©Limoges Métropole

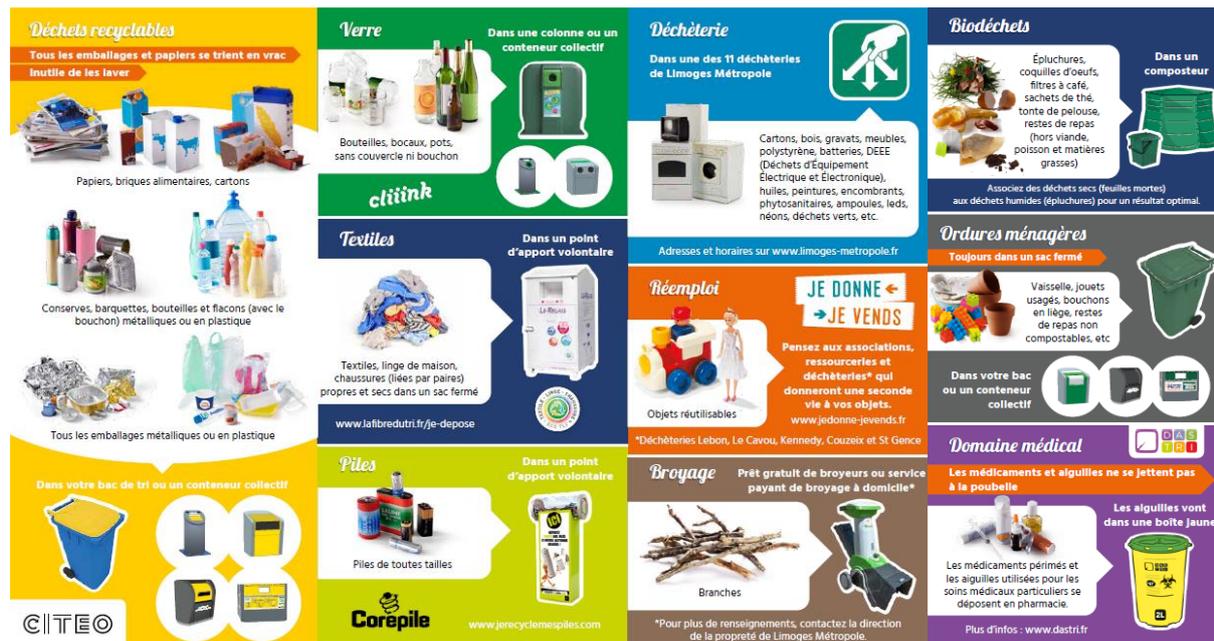


©Limoges Métropole

Le 23 septembre lors de la biennale Toques et Porcelaine dans le pavillon du Verdurier, à Limoges
 Le 14 octobre lors de la Fête de la Science dans la coupole d'Ester, à Limoges
 Le 18 novembre lors de la 2^{ième} édition du Village Zéro Déchet, à Limoges
 Le 28 novembre lors de la visite des partenaires du CSP au centre de recyclage de Limoges Métropole

Communication de proximité

Le guide du tri à l'attention des usagers a été remis à jour en 2021. Ce guide plus complet que le précédent reprend et synthétise l'ensemble des bons gestes à mettre en œuvre pour trier tous les flux de déchets existants et mettre en avant également le réemploi et le compostage des biodéchets.



©Limoges Métropole

Au total, **10 995 traitements et interventions** ont été effectués auprès des usagers par l'équipe des conseillers prévention et tri, lesquels informent quotidiennement les riverains sur le tri, la réduction des déchets, et de manière plus générale sur l'ensemble de la gestion des déchets ménagers.

Une version du **guide du tri en anglais** a également été conçue en 2022 pour les touristes de passage dans le Limousin.

VI.3. Les échanges avec l'extérieur

Dans le cadre de sa volonté de rayonner au-delà des frontières administratives du territoire, les collaborateurs de la Direction de la prévention et de la gestion des déchets ont répondu à différentes sollicitations afin de partager ses bonnes pratiques.

Peuvent être citées les exemples suivants :

- ➔ Février 2023 : Echange avec la Communauté urbaine Grand Reims ;
- ➔ 4 mai 2023 : Participation de Limoges Métropole à Poitiers à une conférence sur les biodéchets organisée par la Région ;

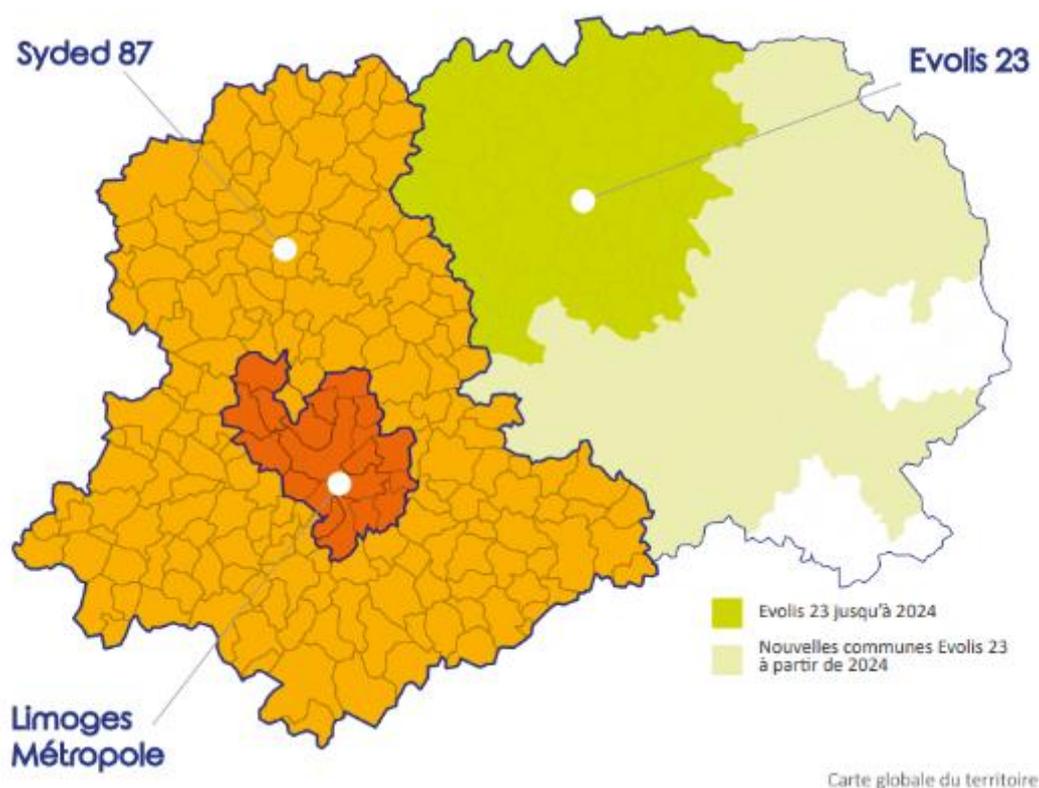
- ↳ 30 mai 2023 : Participation de LM à une conférence auprès des élus du Syded 87 sur les impacts sociaux, environnementaux et financiers des erreurs de tri ;
- ↳ 2 juin 2023 : Retour d'expérience de LM concernant le dispositif Cliiink auprès de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise ;
- ↳ 8 juin 2023 : Venue de la Communauté urbaine de Pau pour un retour d'expérience sur la gestion des déchets de LM ;
- ↳ 20 septembre 2023 : Retour d'expérience de LM concernant les expérimentations tri hors foyer auprès de l'association ASCOMADE : 34 participants, pour 21 structures différentes (villes, collectivités et syndicat de collecte ou traitement ;
- ↳ 9 novembre 2023 : Retour d'expérience de LM concernant les expérimentations tri hors foyer lors de la journée CITEO – VINCI ;
- ↳ 22 novembre 2023 : Retour d'expérience de LM au salon des maires concernant le choix de la carburation électrique pour les Bennes à ordures Ménagères ;
- ↳ 01 décembre 2023 : Retour d'expérience de LM auprès d'Amorce concernant la collecte incitative.

VI.4. L'Entente intercommunale avec le Syded 87 et Evolis 23

Evolis 23, le Syded 87 et Limoges Métropole sont trois entités possédant la compétence traitement des déchets non dangereux sur le département de la Haute-Vienne et sur une partie du département de la Creuse. Depuis 2017, les trois structures publiques se sont rapprochées et ont créé **une Entente Intercommunale en date du 11 février 2020** concernant la gestion des trois installations de traitement des déchets existantes, à savoir :

- Le centre de recyclage de Beaune les Mines exploité par le maître d'ouvrage Limoges Métropole,
- La centrale énergie déchets de Beaubreuil exploitée par le maître d'ouvrage Limoges Métropole,
- L'installation de stockage des déchets non dangereux Alvéol, située sur les communes de Bellac et Peyrat-sur-Bellac, exploitée par le maître d'ouvrage Syded 87.

Figure 15 : Carte du périmètre de l'Entente Intercommunale



Cette coopération s'inscrit dans le cadre du « schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires » (SRADDET) et du plan régional de gestion des déchets portés par la Région Nouvelle Aquitaine. En effet, la cohésion régionale, l'équité et la cohésion sociale font partis des défis qui apparaissent dans le schéma en matière d'aménagement durable. Cet enjeu de cohésion est essentiel pour affronter les changements auxquels est soumis le territoire régional, en insistant sur les coopérations entre territoires.

L'aménagement du territoire doit également contribuer à corriger les inégalités sociales pour rendre plus forts l'unité entre les territoires composants cette grande région et les liens entre ses habitants, quel que soit leur lieu de vie ou leur origine sociale.

Ce sont bien là les objectifs recherchés par les trois entités pour développer cette coopération en mutualisant le traitement des déchets avec des outils communs.

C'est dans ce cadre que l'Entente intercommunale avait organisé en 2022 une concertation préalable sous l'égide d'un garant nommé par la Commission nationale du débat public (CNDP) concernant l'avenir du traitement des déchets en Haute-Vienne et en Creuse.

A l'issue de cette concertation et conformément aux articles L 121-16 et R 121-24 du Code de l'environnement, l'Entente a tiré les enseignements de la concertation préalable relative à l'avenir du traitement des déchets sur la Haute-Vienne et la Creuse et a apporté les réponses suivantes aux recommandations des garantes de la Commission nationale du débat public (CNDP) :

1°) sur la prévention et la sensibilisation

L'Entente a pris acte du consensus sur la priorité à accorder à la prévention (et sur la nécessité d'aboutir à une potentielle future UVE au dimensionnement adéquat). Si le maître d'ouvrage considère que les objectifs concernant les ratios d'ordures ménagères résiduelles en 2030 sont ambitieux, il s'engage à réétudier ses prospectives à la baisse pour les échéances à 2040 et 2050.

L'importance de capitaliser sur les actions de prévention se traduira également dans le renforcement des mesures autour de l'incitativité sous toutes ses formes : tarification incitative, collecte incitative, communication incitative...

L'Entente s'efforcera de poursuivre l'intégration des enjeux d'économie circulaire et de réemploi dans ses réflexions et dans le cadre des diverses sensibilisations faites auprès du grand public.

2°) sur le territoire, la localisation et le dimensionnement

Les échanges lors de cette concertation préalable ont permis de confirmer le bien-fondé de l'Entente intercommunale et de son périmètre, à savoir la Haute-Vienne et la Creuse. Le projet n'a pas été conçu pour accueillir des déchets d'autres territoires comme la Charente ou la Vienne.

Parmi les 4 lieux potentiels étudiés pour l'implantation d'une nouvelle UVE, celui d'Anguernaud au Palais-sur-Vienne a rencontré le plus d'hostilité de la part des habitants. Des positions favorables au maintien du site actuel ont été aussi formulées, notamment pour des raisons pratiques et économiques à travers notamment l'existence des réseaux. Sensible aux différents arguments soulevés mais consciente de l'impossibilité de faire l'unanimité sur la localisation du site, l'Entente continuera de privilégier la parcelle actuelle de la CEDLM pour l'implantation d'une nouvelle UVE. Le maître d'ouvrage s'engage à conjuguer, dans le futur aménagement incluant la déconstruction de l'usine, la transparence et la pédagogie de son activité avec la mise en valeur de l'environnement végétal existant au service des habitants du quartier.

Le scénario préférentiel (107 000 tonnes/an) a été élaboré à partir de l'objectif ambitieux d'une réduction de 90 kg/habitant/an d'Ordures ménagères résiduelles (OMr) entre 2010 et 2030 et d'apports de déchets tiers à hauteur de 31 500 tonnes (refus de tri, déchets d'activité économique, encombrants incinérables...). L'Entente a entendu la demande de certains participants de réétudier le dimensionnement du projet. Ainsi la maîtrise d'ouvrage s'engage à ré-étudier le projet avec un dimensionnement de 95 000 tonnes/an en réduisant l'apport de déchets tiers et en se fixant des objectifs de réduction des ordures ménagères résiduelles encore plus ambitieux pour 2040 et 2050.

3°) sur les impacts et le nouveau pacte de confiance avec les habitants

L'Entente intercommunale ambitionne de structurer un nouveau pacte de confiance avec les habitants du territoire sur la base des 3 piliers suivants :

- communication et transparence : site internet dédié à la CEDLM, publication au format papier pour les riverains sur les actualités du site, et information par SMS en cas d'incident;
- gestion améliorée des odeurs : déploiement d'un dispositif breveté de neutralisation des odeurs, réflexion technique à engager lors des arrêts des lignes, et création d'un « observatoire des odeurs » ou « jury de nez » composé de 10 à 25 riverains volontaires préalablement formés;
- gestion améliorée du bruit : étude à mener sur le déploiement de silencieux permettant de réduire le bruit généré par le déclenchement des soupapes.

L'Entente s'engage à se porter volontaire si des études scientifiques complémentaires concernant les impacts sanitaires sont lancées sur le territoire national, par exemple sur la connaissance accrue des

dioxines et furannes bromés ou les ultra-particules. De la même manière, un partenariat avec l'Université de Limoges pourrait être créé afin de travailler sur ces thématiques de recherche.

4°) sur le prolongement de la dynamique citoyenne initiée dans le cadre de la concertation préalable

L'Entente s'engage à poursuivre un dialogue continu avec les habitants autour de ce projet pour assurer le "droit de suivi". À ce titre, il est proposé la création d'un comité de suivi partenarial pour organiser des temps d'échanges réguliers.

Tout au long de l'année 2023, l'Entente s'est attachée à répondre à ses engagements. Pour exemple, le comité de suivi composé de riverains et d'associations a été créé. La première session s'est déroulée le 21 septembre 2023.



©Limoges Métropole

VII. Les actions en faveur de la protection de l'Environnement

Dans le cadre de l'amélioration continue des performances de la Direction de la prévention et de la gestion des déchets pour prévenir les effets préjudiciables de ses activités sur l'environnement, différentes actions ont été entreprises en 2023.

VII.1. Participation aux objectifs du plan climat air énergie de Limoges Métropole

- ↳ Poursuite du déploiement progressif des véhicules de service électriques dans le cadre de la politique achat de Limoges Métropole ;
- ↳ Augmentation des quantités de chaleur envoyés aux réseaux de chaleur de Beaubreuil et du Val de l'Aurence pour diminuer la part des énergies fossiles au profit de la chaleur générée par la Centrale énergie déchets ;
- ↳ Décision en septembre 2022 de retenir une carburation électrique pour la flotte des camions de collecte dans le cadre de la stratégie collecte bas carbone ;
- ↳ Nouveau partenariat LM – SUEZ – Agoterra finançant 4 projets agricoles locaux de captation du carbone.

VII.2. Performances environnementales de la CEDLM

- ↳ Installation d'une station de traitement des eaux supplémentaire sur site avant rejet vers la station d'épuration de Limoges ;
- ↳ Utilisation d'un nouveau réactif pour améliorer la captation du mercure gazeux ;
- ↳ Maintien de la quadruple certification de la Centrale énergie déchets en décembre 2023 ;

VII.3. Protection de la faune et de la flore

- ↳ Poursuite de l'application des mesures compensatoires pour protéger les orchidées *Ophrys Apifera* à proximité de la nouvelle déchèterie avenue Kennedy à Limoges ;
- ↳ Convention avec la ville de Limoges pour intégrer 4 parcelles d'une superficie totale de 23 910 m² pour protéger d'éventuelles orchidées *Ophrys* dans le cadre d'une compensation d'une 1 pour 2 dans le cadre des travaux de la déchèterie avenue Kennedy à Limoges ;
- ↳ Poursuite des inventaires naturalistes par le bureau d'étude Thelma Environnement dans le bois à proximité de la centrale énergie déchets (mammifères, insectes, oiseaux, amphibiens, reptiles et chiroptères) ;



VIII.4. Limitation de l'utilisation des ressources naturelles

- ↳ Lancement en juillet 2022 de la démarche « Territoire en transition écologique » au sein de Limoges Métropole ;

- ↳ Lancement en octobre 2022 d'un nouveau programme de sobriété énergétique au sein de Limoges Métropole ;
- ↳ Lancement en décembre 2022 d'un nouveau programme « territoire en transition hydrique » au sein de Limoges Métropole ;
- ↳ Participation à l'opération « Cyber Cleanup Day » du 18 au 22 mars, qui vise à sensibiliser le plus grand nombre à l'impact environnemental des activités numériques en organisant un grand nettoyage annuel des espaces de stockages informatiques.

L'année 2023 a également mis à l'honneur les éco-gestes du quotidien pour limiter l'empreinte des salariés de Limoges Métropole :

- ↳ un support reprenant tous les éco-gestes incontournables et facilement réalisables au travail a été diffusé en début d'année,
- ↳ des affiches ont été diffusées tout au long de l'année pour nous inviter à appliquer ces éco-gestes au quotidien.



VIII. Coût du service public

VII.1. Le compte administratif 2023 des prestations assurées par la Direction de la prévention et la gestion des déchets

Les dépenses de fonctionnement des prestations assurées par la Direction de la prévention et la gestion des déchets sont présentées dans le tableau suivant. Elles proviennent du compte administratif 2023 du budget général de Limoges Métropole.

Tableau 20 : Dépenses de fonctionnement 2023 de la Direction de la prévention et la gestion des déchets

Dépenses de fonctionnement	CA 2022	CA 2023	Différence en €TTC	% / année n-1
Charge de structure	394 654	792 349	397 695	+100,77%
Locaux administration	51 895	37 107	-14 788	-28,50%
Collecte des déchets	9 282 105	9 881 721	599 616	+6,46%
Déchèteries	3 583 572	3 656 895	73 324	+2,05%
Traitement des déchets (tri des déchets recyclages, transfert du verre...)	2 367 243	2 687 187	319 944	+13,52%
Réduction des déchets	202 152	236 867	34 715	+17,17%
Gestion administrative	12 045	3 968	-8 077	-67,06%
Contenants	145 692	177 607	31 915	+21,91%
CEDLM	9 059 051	9 764 591	705 540	+7,79%
Salaires (DPGD, DPU et services supports)	3 701 602	3 944 215	242 612	+6,55%
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	28 800 011	31 182 507	2 382 496	+8,27%

Les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté de + 8,27% par rapport à l'année 2022 en lien avec l'inflation de la France et de l'augmentation des énergies et de l'électricité.

L'augmentation des charges de structure s'explique par de nouvelles clés de répartition utilisées pour les différents services supports.

La préparation du nouveau marché de collecte et la révision des prix du marché de collecte explique la hausse des charges liées aux collectes (main d'œuvre, énergie, gasoil...).

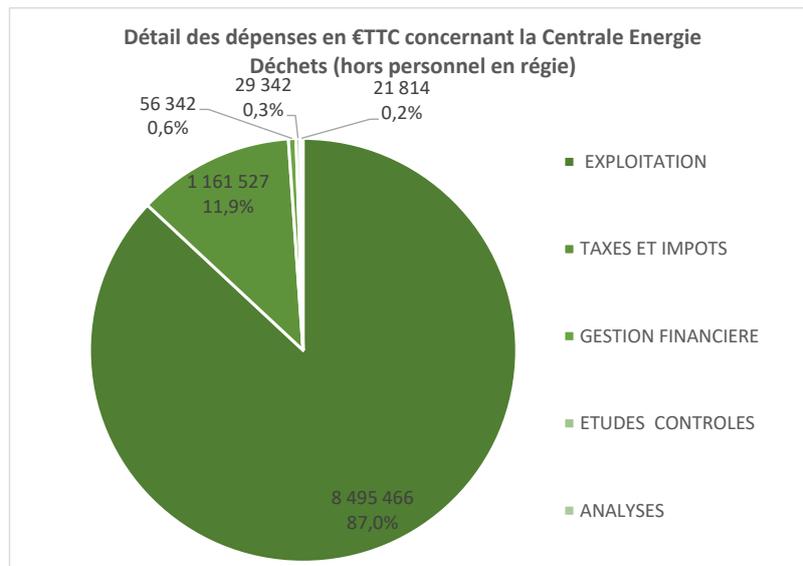
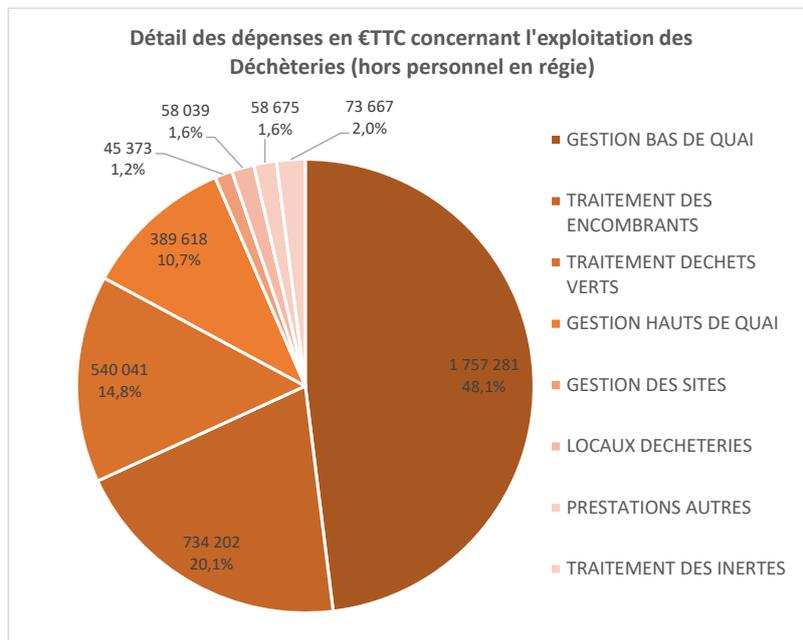
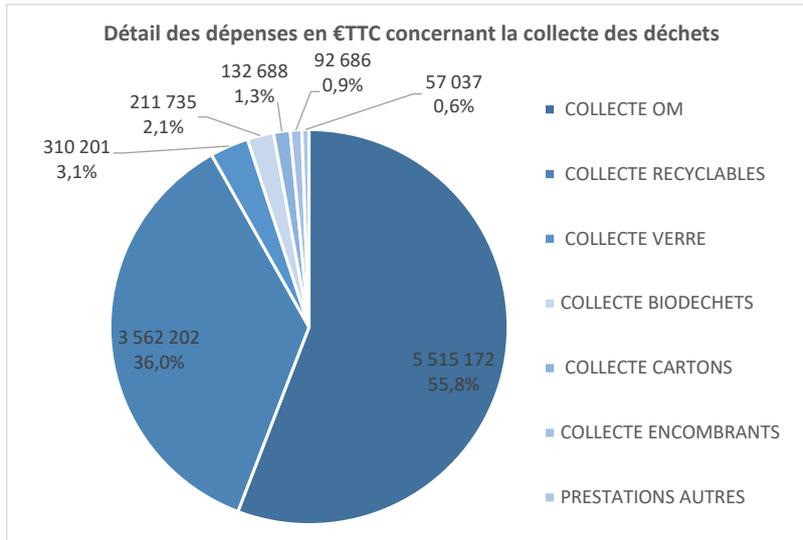
L'augmentation du traitement des déchets s'explique par les hausses de la TGAP enfouissement, des tonnages de tri et du prix unitaire du tri lié majoritairement au coût de l'électricité ayant triplé.

La hausse des charges concernant la CEDLM s'explique par la révision des prix et l'augmentation de la taxe générale sur les activités polluantes.

Les salaires sont également en hausse suite à la révision du point d'indice des grilles salariales de la fonction publique territoriale.

Les trois activités les plus importantes sont détaillées dans les graphiques suivants :

Figure 16 : Détails des dépenses de fonctionnement des activités collecte, déchèteries et CEDLM



Les dépenses d'investissement des prestations assurées par la Direction sont présentées dans le tableau suivant. Elles proviennent du compte administratif 2023 du budget général de Limoges Métropole.

Tableau 21 : Dépenses d'investissement 2023 de la Direction de la prévention et la gestion des déchets

Dépenses d'investissement	CA 2022	CA 2023	Principales dépenses
Locaux	39 608,40	235 307,61	170 604 € pour agrandissement bureaux
Collecte des déchets	53 865,00	700,00	
Déchèteries	501 256,17	1 129 095,53	704 643 € pour travaux rénovation intégrale St Gence 255 221 € pour travaux Couzeix
Réduction des déchets	355 170,62	294 156,00	290 093 € pour achat composteur individuel
Contenants	429 964,50	710 202,37	229 816 € pour achat de bacs 266 124 € pour achat bornes biodéchets et badges 214 261 € pour achat de points d'apport volontaire
CEDLM	1 899 481,77	2 477 935,37	726 053 € lié aux études et procédures associées au projet nouvelle UVE 1 310 321 € pour les travaux de renforcement avenant 13 de la CEDLM 418 000 € pour remboursement de capital
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	3 279 346,46	4 847 396,88	

Les recettes de fonctionnement de la Direction sont présentées dans le tableau suivant. Elles proviennent du compte administratif 2023 du budget général de Limoges Métropole.

Tableau 22 : Recettes de fonctionnement 2023 de la Direction de la prévention et la gestion des déchets

Recettes de fonctionnement	CA 2022	CA 2023	Différence en €TTC	% / année n-1
TEOM	21 001 886	22 455 690	+1 453 804	+6,92%
Redevance spéciale	2 074 303	1 933 534	-140 769	-6,79%
Soutiens CITEO et EcoTLC	2 561 145	2 957 813	+396 668	+15,49%
Recettes liées à la réduction des déchets	60 465	105 930	+45 465	+75,19%
Vente matériaux HT	2 284 205	1 052 126	-1 232 079	-53,94%
Recettes liées aux déchèteries	330 868	250 689	-80 179	-24,23%
Recettes liées à la CEDLM	7 070 467	7 544 046	+473 579	+6,70%
Autres (remboursements assurance, pénalités)	8 471	123 066	+114 595	+1352,84%
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	35 391 810	36 422 895	+1 031 084	+2,91%

Les recettes réelles de fonctionnement ont augmenté de 2,91%.

L'augmentation des bases foncières de la TEOM contribue très largement à cette augmentation.

La chute très importante des prix de vente des matières premières a entraîné une baisse de plus de 1 200 000 € par rapport à l'année record 2022.

La refacturation des tonnages (et de la TGAP) réceptionnés à la CEDLM auprès des partenaires et clients de l'installation ainsi que l'augmentation du prix de vente de la chaleur explique la hausse de plus de 470 000 €.

Le détail des recettes réelles de fonctionnement est présenté au paragraphe IV.4.

VII.2. Le compte administratif 2023 du budget annexe du centre de recyclage

Le bilan financier global de l'année 2023 est présenté dans le tableau suivant :

Tableau 23 : Bilan financier global 2023 du budget annexe du centre de recyclage

	Dépenses en €TTC		Recettes en €TTC		Résultat de l'exercice en €TTC
	Réelles	Ordre	Réelles	Ordre	
Fonctionnement	4 903 607,67	470 768,93	5 979 135,63	86 490,00	+691 249,03
	5 374 376,60		6 065 625,63		
Investissement	1 756 436,73	612 627,96	1 501 560,04	996 906,89	+129 402,24
	2 369 064,69		2 498 466,93		
Total	7 743 441,29		8 564 092,56		+820 651.27

Rappel des résultats antérieurs après affectation :

Excédent de fonctionnement reporté :	13 564,81 €
Excédent d'investissement reporté :	304 725,15 €

A l'issue de l'exercice 2023, et hors résultats antérieurs, le résultat de fonctionnement du centre de recyclage est de + 691 249.03 € et le solde d'exécution de l'investissement de + 129 402.24 €, soit **un résultat global de l'exercice de + 820 651.27 € (incluant un emprunt d'équilibre de 700 000 €)**.

En cumulant avec les résultats antérieurs, la section de fonctionnement est excédentaire de 704 813.84 € et la section d'investissement excédentaire de + 434 127.39 €, **soit un résultat de clôture 2023 de + 1 138 941.23 € avant reste à réaliser s'élevant à 89 078.01 €**.

Les dépenses réelles de fonctionnement se sont élevées à 4 903 607.67 €. Le détail est présenté dans le tableau suivant :

Tableau 24 : Détail des dépenses de fonctionnement 2023 du centre de recyclage

	CA 2022	CA 2023	% / année n-1	Principales dépenses
Dépenses réelles				
Salaires	853 920,29	877 265,83	2,73%	677 378 € de salaires 148 439 € liés aux charges de structures
Gestion financière	35 838,26	30 368,96	-15,26%	28 886 € d'intérêts d'emprunts
Gestion administrative	9 236,97	19 092,79	106,70%	
Taxes et impôts	84 149,44	89 420,00	6,26%	TGAP refus de tri
Gestion des extérieurs	3 910,62	-1 075,01	-127,49%	

Gestion globalisée	401 381,13	359 492,94	-10,44%	116 600 € de pièces détachées 100 464 € liées au nettoyage du site 21 287 € de contrôle périodique 77 154 € liées au gasoil des engins
Tri des déchets recyclables	2 256 888,52	2 579 752,17	14,31%	1 487 427 € de prestation de tri 445 840 € de traitement des refus de tri
Compostage	100 134,80	124 999,45	24,83%	106 290 € de broyage de déchets verts
Maintenance des engins	126 755,10	145 499,47	14,79%	
Locaux techniques	344 628,51	678 791,07	96,96%	637 147 € d'électricité
Sous total des dépenses réelles	4 216 843,64	4 903 607,67	16,29%	
Opérations d'Ordre				
Sous total opération d'ordre	538 363,41	470 768,93	-12,56%	Amortissements
TOTAL	4 755 207,05	5 374 376,60	13,02%	

Le montant total des recettes réelles de fonctionnement s'élève à 5 979 135.63 €. La répartition des recettes est représentée dans le tableau suivant. 84.3% des recettes sont issues de la facturation auprès de Limoges Métropole, du Syded 87 et d'Evolis 23 concernant le tri de la collecte sélective.

Tableau 25 : Détail et répartition des recettes perçues sur le budget annexe du centre de recyclage

Recettes de fonctionnement réelles	CA 2022 en € TTC	CA 2023 en € TTC	Répartition des recettes
Tri du flux multi matériaux	4 259 541,80	5 041 866,45	84,3%
Tri du flux emballages			
Redevance compostage déchets verts	417 277,31	447 160,06	7,5%
Vente compost	153 149,23	169 689,41	2,8%
Redevance transfert du verre	22 728,62	9 348,00	0,2%
Gestion financière	8 399,58	11 289,62	0,2%
Autres prestations de service	114 452,42	299 782,09	5,0%
Total	4 975 548,96	5 979 135,63	100,0%

Les prix (sans taxes) à la tonne entrante 2023 (qui ont permis d'obtenir ces recettes) ont été fixés par délibération du conseil communautaire en date du 14 décembre 2022. Les principaux tarifs sont présentés dans le tableau suivant :

Tableau 26 : Prix facturés en 2023 pour le traitement des déchets au centre de recyclage

	2022 €/tonne	2023 €/tonne
Tri du flux emballages ménagers recyclables avec ou sans papier pour les membres de l'Entente	180	200
Tri du flux emballages ménagers recyclables avec ou sans papier pour les clients extérieurs à l'Entente	200	220
Mise en balles des journaux revues magazines, cartons et autres matériaux collectés par apport volontaire	30	32
Transfert du verre collecté par apport volontaire	11,50	13,00
Compostage des déchets verts	43,50	46,00
Caractérisation du gisement entrant selon la norme XP-X30-437	114 € la caractérisation	114 € la caractérisation
Renouvellement des badges d'accès des collecteurs en cas de perte	18,50 € le badge	18,50 € le badge

Le montant total des dépenses réelles d'investissement s'élève pour 2023 à 1 756 436.73 €TTC. Le détail de ces dépenses est indiqué dans le tableau suivant :

Tableau 27 : Détail des dépenses réelles d'investissement 2023 du centre de recyclage

	CA 2023 en €TTC	Principales dépenses
Gestion financière	606 333,14	Remboursement de capital
Gestion administrative	432,00	
Gestion globalisée	1 147 229,72	417 723,60 € pour nouvelle presse à balles 314 961,48 € pour crible 3 fractions 249 950,18 € pour nouvelle chargeuse 44 877 € pour détection intrusion
Locaux techniques	2 441,87	
TOTAL	1 756 436,73	

Le montant des recettes d'investissement réelles s'élève 1 501 560.04 €TTC. Il correspond au fond de compensation de la TVA pour un montant de 302 854.86€, à une affectation du résultat 2022 de 498 705.18 € et à un emprunt d'équilibre de 700 000 €.

VII.3. Principales prestations rémunérées par Limoges Métropole à des entreprises sous contrat

Comme l'impose le Décret n° 2015_1827 du 30 décembre 2015, il convient de présenter dans le rapport annuel les principales prestations rémunérées par la collectivité à des entreprises sous contrat. Ces informations sont résumées dans le tableau suivant :

Tableau 28 : Principales prestations rémunérées par LM à des entreprises sous contrat en 2023

Nom du titulaire	Groupe affilié	Nature des prestations	Type de contrat et durée	Échéance	Montant annuel des prestations en €TTC
La Boîte à Papiers	Aucun	Tri dans les cabines du centre de recyclage	Marché public 4 ans	31/12/2025	1 487 426,97
Corrèze Fertil	Aucun	Broyage des déchets verts au centre de recyclage	Marché public 1 an + 1 an	30/09/2025	106 289,94
Ellni	Aucun	Nettoyage du centre de recyclage	Marché public 4 ans	31/12/2025	100 464,35
La Boîte à Papiers	Aucun	Collecte des encombrants en porte à porte	Marché public 4 ans	31/07/2027	92 685,53
SUEZ	Suez	Collecte en porte à porte et points d'apport volontaire des 20 communes	Marché public 7 ans	31/05/2030	9 358 509,14
La Boîte à Papiers	Aucun	Exploitation du haut de quai de 4 déchèteries	Marché public 4 ans	30/09/2026	372 056,55
Veolia Propreté Limousin	Veolia Propreté Limousin	Exploitation du bas de quai des 11 déchèteries	Marché public 7 ans	30/09/2025	1 449 604,80
Lamberty	Veolia Propreté Limousin	Collecte et traitement des déchets dangereux	Marché public 4 ans	30/09/2026	107 470,02
Syded 87	Aucun	Traitement des encombrants sur Alveol	Entente intercommunale	durée illimitée	734 202,18
Ajir Agregats	Aucun	Valorisation des inertes	Marché public 4 ans	30/09/2026	73 666,93
STVL	Veolia Propreté Limousin	Exploitation de la Centrale Energie Déchets	Marché public 5 ans + 2 x 1 an	31/12/2029	7 290 005,99
STVL/Paprec Agro	Veolia Propreté Limousin/Paprec	Transport et traitement des mâchefers	Marché public 4 ans	31/12/2026	778 524,50
SEDA	Suez	Transport et traitement des REFIOM	Marché public 4 ans	31/12/2027	423 641,90

VII.4. Compléments d'information sur les recettes perçues au budget général

VII.4.1. La TEOM

Le service de collecte et d'élimination des déchets est totalement équilibré par la perception de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), dont les taux sont déterminés annuellement par le conseil communautaire. Le produit recouvre le coût global net du service : collecte, tri, incinération et communication.

Les taux fixés pour l'année 2023 sont présentés dans le tableau suivant.

Tableau 29 : Taux de TEOM appliqués sur le territoire de Limoges Métropole en 2023

	Limoges	Autres communes	Moyenne LM
2021	6,12%	8,58%	6,89%
2022	6,12%	8,58%	6,89%
2023	6,12%	8,58%	6,89%

L'évolution du produit de la TEOM entre 2023 et 2022 représente une hausse de 6,92% en raison de l'augmentation des bases foncières.

VII.4.2. La redevance spéciale

La redevance spéciale a été instaurée sur le territoire de Limoges Métropole par délibération en date du 17 novembre 2006, pour une application à compter du 1^{er} janvier 2007, conformément à l'article L 2333-78 du Code général des collectivités territoriales.

La collectivité a souhaité modifier la formule de calcul en septembre 2017 pour :

- diminuer le tarif du flux déchets recyclables et supprimer les tarifs dégressifs associés à ce flux,
- appliquer des tarifs dégressifs sur le flux OMr par palier et non plus dès le premier litrage produit et diminuer également les tarifs associés à ce flux.

La formule de calcul de la redevance spéciale s'applique de la manière suivante :

Redevance spéciale = Redevance spéciale DR + Redevance spéciale BD + Redevance spéciale OMr

Où

Redevance spéciale DR = $VDr \times NDr \times PDr$

Redevance spéciale BD = $VBd \times NBd \times PBd$

Redevance spéciale OMr = $(VOMr \text{ Tranche 1} \times POMr \text{ T1} + VOMr \text{ Tranche 2} \times POMr \text{ T2} + VOMr \text{ Tranche 3} \times POMr \text{ T3}) \times NOMr$

Avec

VDr : Volume en contenant pour déchets recyclables installé par Limoges Métropole et soumis à la redevance spéciale.

NDr : Nombre de collectes annuelles des DR sur le secteur ou la commune concerné(e) (fréquence x nb de semaines).

PDr : Coût au m³ des déchets recyclables.

VBd : Volume en contenant pour biodéchets installé par Limoges Métropole et soumis à la redevance spéciale dans la limite de 1,5 m³ maximum.

NBd : Nombre de collectes annuelles de biodéchets sur le secteur ou la commune concerné(e).

PBd : Coût au m³ des biodéchets.

VOMr : Volume en contenant pour ordures ménagères résiduelles installé par Limoges Métropole et soumis à la redevance spéciale suivant la tranche concernée.

NOMr : Nombre de collectes annuelles des OMr sur le secteur ou la commune concerné(e).

POMr : Coût au m³ des ordures ménagères résiduelles suivant le tarif concerné.

Pour les établissements concernés non assujettis à la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères, ces tarifs s'appliquent dès le premier litre collecté.

Pour les établissements concernés qui sont assujettis à la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères, il est proposé d'appliquer la redevance spéciale pour les volumes supérieurs à 1 100 l/semaine pour les ordures ménagères, dès le premier litre par semaine pour le flux biodéchets et 1 100 l/semaine pour les déchets recyclables.

Les tarifs votés le 30 septembre 2022 en conseil communautaire ont été les suivants :

Tableau 30 : Tarifs de la redevance spéciale appliqués en 2023

	Tarifs applicables pour la période du 1 ^{er} octobre 2022 au 30 septembre 2023		
Déchets recyclables (DR)	9,00 € / m ³		
Biodéchets (BD)	16,50 € / m ³		
Ordures ménagères résiduelles (OMr)	Tranche 1 : Les premiers 400 m ³ /an de chaque adresse de production	Tranche 2 : Pour les 401 m ³ à 2 000 m ³ /an de chaque adresse de production	Tranche 3 : Au-delà des 2 000 m ³ /an de chaque adresse de production
	T1 22,50 € / m ³	T2 25,00 € / m ³	T3 27,50 €/m ³

Le recouvrement de cette redevance est effectué une seule fois par an, le 1^{er} octobre de chaque année, et couvre donc une période annuelle du 1^{er} octobre au 30 septembre.

Afin de caractériser les déchets de professionnels comme assimilables à des déchets ménagers, il convient également de fixer un seuil d'exclusion du service public d'élimination des déchets en application de l'article L2224-14. Le seuil a été fixé à 67 3000 litres/semaine avec un nouveau seuil fixé à 30 000 litres/semaine à compter du 1er octobre 2023.

VII.4.3. Les aides publiques et les soutiens des éco-organismes agréés

Les soutiens des éco-organismes agréés et des subventions sont présentés dans le tableau suivant.

Tableau 31 : Détail des soutiens financiers perçus par Limoges Métropole en 2023

	CA 2022	CA 2023	Différence en €TTC	% / année n-1
Soutiens CITEO	2 540 407	2 937 118	+396 711	+15,62%
Soutiens EcoTLC	20 739	20 695	-43	-0,21%
Soutiens OCAD3E (déchèterie)	82 576	88 035	+5 459	+6,61%
Soutiens Eco-Mobiliers (déchèterie)	86 571	92 526	+5 956	+6,88%
Soutiens Eco-DDS (déchèteries)	13 284	18 162	+4 878	+36,72%
Soutien Articles Sports et Loisirs (déchèteries)	0	5 800	+5 800	
Subvention Ademe - optimisation service Collecte	0	86 740	+86 740	
Subvention Ademe - TRIBIO	0	35 000	+35 000	
Subvention Région - TRIBIO	46 330	23 165	-23 165	-50,00%
Total	2 789 906	3 307 242	+517 336	+18,54%

Les soutiens des éco-organismes de 2023 sont en hausse. Les soutiens CITEO présentent une hausse en lien avec des tonnages supplémentaires et un barème plus avantageux pour Limoges Métropole.

VII.4.4. La vente de matériaux

Les recettes de Limoges Métropole liées à la vente des matériaux en 2022 étaient une année record. Les marchés internationaux se sont retournés avec un effondrement des prix d'achat des matières en 2023.

Tableau 32 : Détail des recettes perçues au titre de la vente des matériaux recyclables

	CA 2022	CA 2023	Différence en €HT	% / année n-1
Cartons d'emballage	423 207	131 934	-291 273	-68,8%
Ferrailles	105 870	37 790	-68 080	-64,3%
Aluminium	55 034	44 790	-10 244	-18,6%
Journaux magazines	708 547	367 667	-340 880	-48,1%
Bouteilles plastiques	659 271	236 873	-422 398	-64,1%
Verre	129 901	134 057	+4 155	3,2%
Briques alimentaires	1 824	2 565	+742	40,7%
Cartons Limoges + déchèteries	200 345	96 450	-103 894	-51,9%
Plastiques bacs recyclés	207	22 134	+21 927	+10593,1%
Ferrailles, batteries et plastiques déchèteries	138 046	36 725	-101 322	-73,4%
Total	2 422 251	1 110 985	-1 311 267	-54,1%

Après 2017, les cours des matériaux des papiers et des cartons avaient chuté en lien notamment avec les décisions géopolitiques de fermeture des frontières chinoises au marché européen du recyclage. La crise de la Covid 19 a également perturbé les cours pour retrouver des prix élevés notamment sur le flux carton en raison d'une croissance retrouvée en 2021.

Le premier semestre 2022 avait été « exceptionnel » en terme de prix de rachat des matériaux. Le 2nd semestre avait commencé à amorcer une baisse associée à la crise énergétique en cours. L'année 2023 s'est inscrite dans cette même dynamique de fin d'année 2022.

VII.4.5. Les recettes réelles de la Centrale énergie déchets

Les recettes liées à l'exploitation de la Centrale énergie déchets sont présentées dans le tableau suivant :

Tableau 33 : Détail des recettes perçues au titre de l'exploitation de la CEDLM en 2023

	CA 2022	CA 2023	Différence en €TTC	% / année n-1
Traitement des déchets autres que LM	4 600 005	4 601 091	+1 086	0,0%
Vente de chaleur - électricité	1 737 121	2 320 086	+582 966	33,6%
Pénalités appliquées	3 865	0	-3 865	
TGAP perçue des clients	729 476	622 869	-106 608	-14,6%
Total	7 070 467	7 544 046	473 579	6,7%

La légère hausse des recettes liées au traitement des déchets est proportionnelle à la hausse des tarifs et des tonnages réceptionnés sur site pour les clients autres que Limoges Métropole.

La facturation des clients de la CEDLM est effectivement basée sur les tarifs fixés par délibération du conseil communautaire en date du 14 décembre 2022. Ces tarifs sont présentés dans le tableau suivant :

Tableau 34 : Prix facturés en 2023 pour le traitement des déchets par la Centrale énergie déchets

	2021 (€/tonne)	2022 (€/tonne)	2023 (€/tonne)
Traitement à la CEDLM des déchets ménagers	83,0	84,0	88,0
Traitement à la CEDLM des déchets industriels banals	92,0	94,0	98,0
Traitement à la CEDLM des déchets de soins à risques infectieux banalisés	106,0	107,0	113,0
Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP)	14,0	14,0	12,0

La hausse de vente de chaleur est due à un volume de chaleur vendue supérieure à 2022 en raison de l'interconnexion des réseaux sur une année complète. La vente de chaleur à Beaubreuil a légèrement augmentée avec un prix de vente moyen de 33.58 € HT/MWh en 2023.

VII.5. Les indicateurs issus de la matrice ComptaCoût

Les données présentées dans ce chapitre sont issues de la matrice ComptaCoût. Cette matrice est un outil de présentation des coûts du service public de gestion des déchets élaboré par l'Ademe et des collectivités depuis 2009.

La définition des principaux indicateurs économiques issus de la matrice sont les coûts suivants :

- *Coût complet = somme des charges*
- *Coût technique = coût complet – recettes industrielles (vente des matériaux notamment)*
- *Coût partagé = coût technique – soutiens des sociétés agréées*
- *Coût aidé = coût partagé – aides (subvention Ademe notamment)*

Le flux OMr correspond aux Ordures ménagères résiduelles collectées dans les bacs verts et dirigées vers la CEDLM.

Le flux papiers et emballages répond à la définition de la collecte sélective des bacs bleus (à couvercle jaune) dirigée vers le centre de recyclage de Limoges Métropole.

Les coûts sont présentés hors TVA et comprennent notamment la TGAP et les amortissements. Les résultats sont présentés dans les tableaux et graphiques des pages suivantes.

Tableau 35 : Répartition par étape technique du coût complet en € HT/tonne et en € HT/hab des principaux flux de déchets

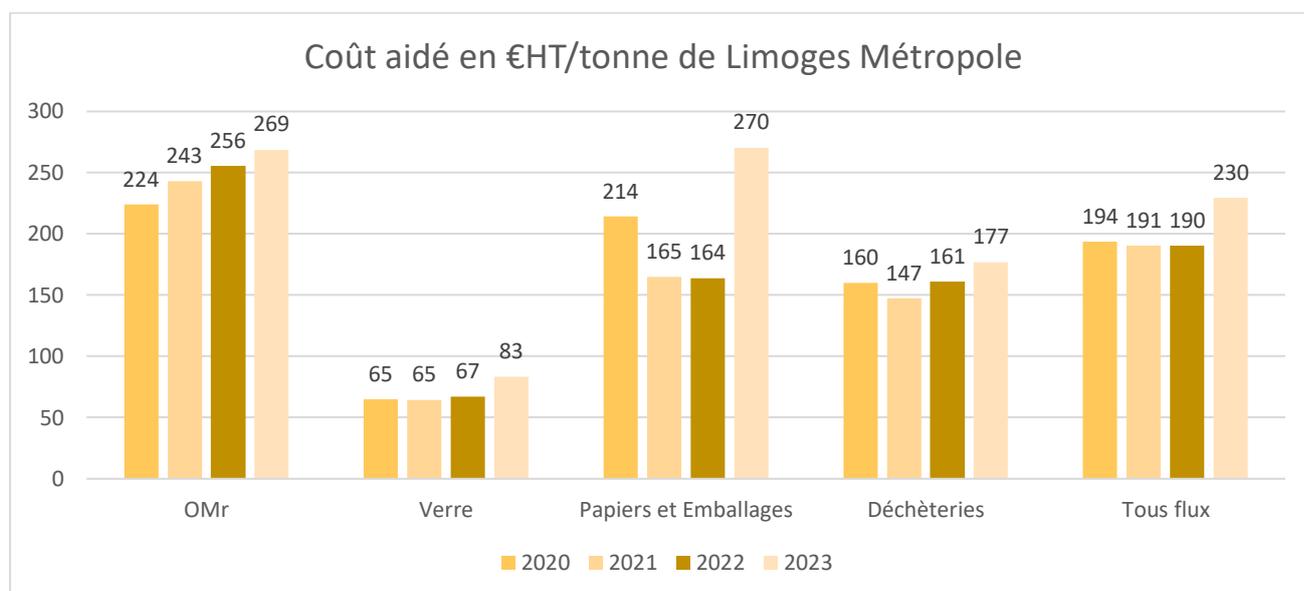
Coût complet €HT/tonne 2023	OMr	Verre	Papiers et Emballages	Déchèteries	Biodéchets	Tous flux	Répartition tous flux
Charges fonctionnelles	30	29	35	16	334	28	10%
Prévention	13	1	2	9	294	10	4%
Pré collecte	12	30	29	0	86	12	4%
Collecte	117	46	273	66	515	120	43%
Transit/transport	0	14	0	42	80	15	6%
Traitement	100	0	200	58	87	93	33%
Total 2023	272	119	539	192	1395	278	100%
Médiane France 2022	320	81	549	N.C.	616	262	
Médiane Habitats urbains 2022	290	97	557	N.C.	1162	279	

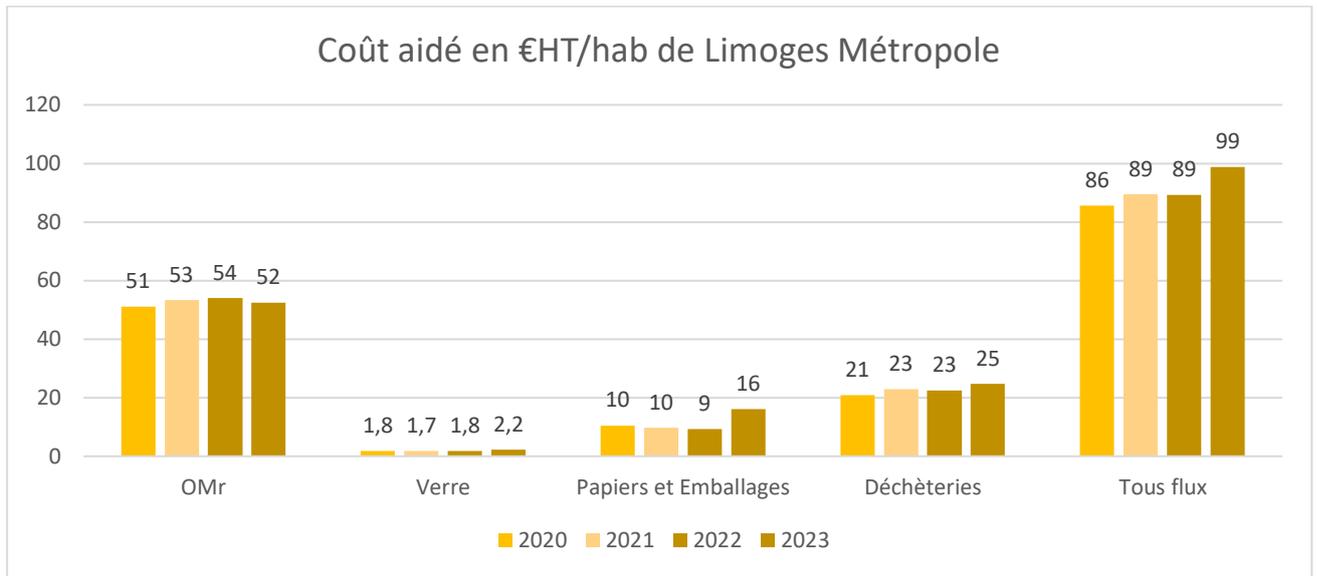
Les coûts complets de Limoges Métropole ramenés à la tonne collectée sont globalement proches des références nationales de l'habitant urbain en date de 2022.

Coût complet €HT/hab 2023	OMr	Verre	Papiers et Emballages	Déchèteries	Biodéchets	Tous flux	Répartition tous flux
Charges fonctionnelles	5,8	0,8	2,2	2,7	0,55	12,1	10%
Prévention	2,6	0,0	0,1	1,7	0,48	4,5	4%
Pré collecte	2,3	0,8	1,7	0,1	0,14	5,1	4%
Collecte	22,8	1,2	16,3	9,8	0,83	51,7	43%
Transit/transport	0,0	0,4	0,0	6,0	0,13	6,5	6%
Traitement	19,5	0,0	11,9	8,2	0,14	39,9	33%
Total 2023	53,0	3,1	32,2	28,5	2,3	119,7	100%
<i>Médiane France 2022</i>	65	3.3	29	N.C.	14	142	
<i>Médiane Habitats urbains 2022</i>	70	3.0	27	N.C.	19	142	

Avec un écart de plus de 22 €HT/hab par rapport à la moyenne nationale de l'habitat urbain de 2022, les coûts complets ramenés à l'habitant sont en faveur de Limoges Métropole. Ce résultat est la combinaison d'une organisation technique cohérente et d'un gisement de déchets maîtrisé malgré les hausses structurelles subies des deux dernières années.

Figure 17: L'évolution des 4 dernières années du coût aidé de Limoges Métropole





L'inflation combinée à la baisse des ventes des matériaux et à la nouvelle réglementation concernant les biodéchets entraînent une hausse significative de l'ensemble des coûts aidés, particulièrement celui du flux papiers et emballages.

IX. Synthèse et objectifs

VIII.1. Tableau de bord de synthèse

Caractéristique de la collectivité	Limoges Métropole
Compétences	Collecte et traitement
Nombre de communes	20
Population desservie (population municipale desservie INSEE)	207 053
Taux d'habitat collectif	52,5%
Typologie d'habitat (source Ademe)	Urbain
Collectivité engagée dans un programme local de prévention	OUI

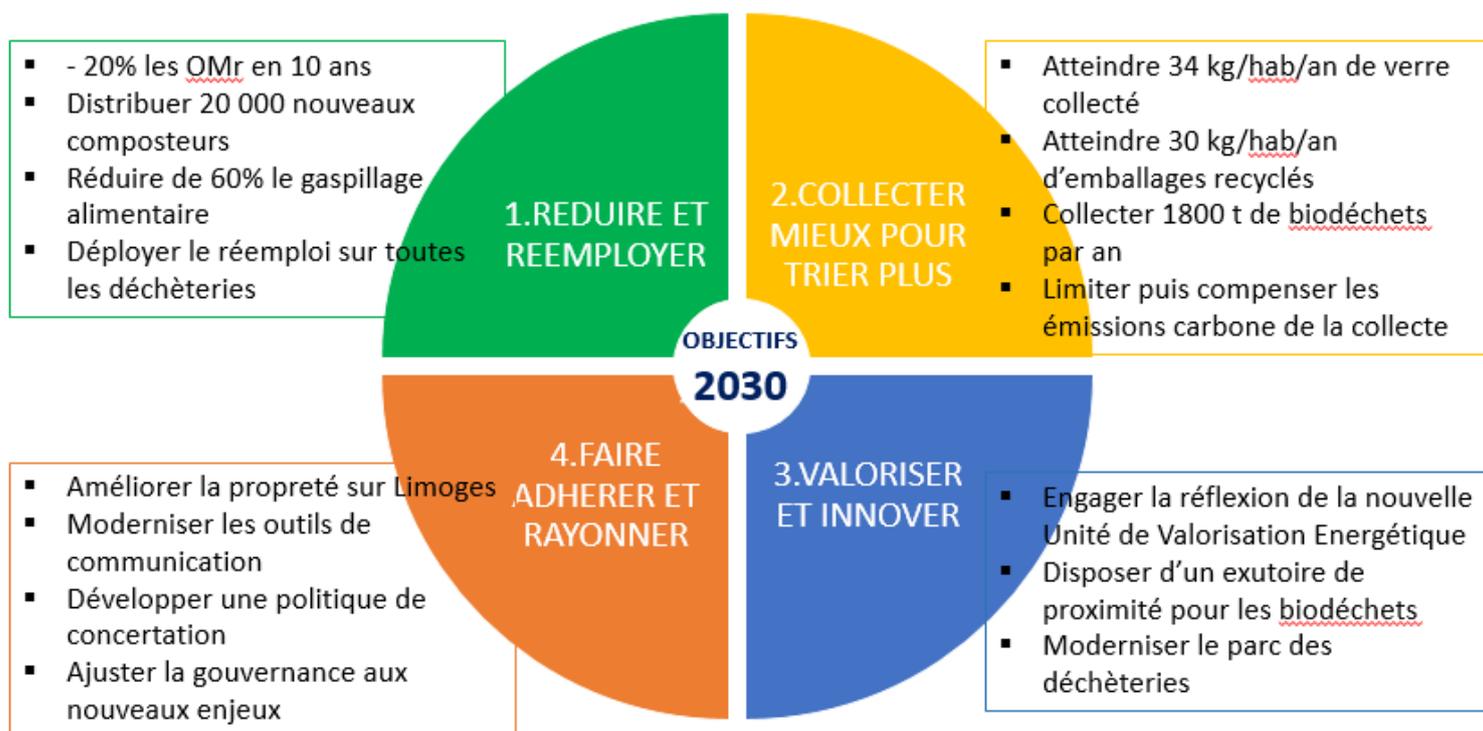
Indicateurs techniques liés à la collecte	2023	Evolution n/n-1	Evolution n/ 2010
Déchets ménagers assimilés (DMA) collectés en tonne	96 757		
DMA en kg/hab/an	467	-2,5%	-1,6%
Ordures ménagères résiduelles (Omr) en kg/hab/an	195	-7,9%	-19,3%
Apports en déchèteries en kg/hab/an	177	+0,8%	+29,0%
Papiers- emballages en kg/hab/an	60	+5,0%	
Verre en kg/hab/an	27	-1,1%	+9,0%

Indicateurs techniques liés au traitement	2023	Evolution n/n-2	Evolution n/ 2010
Refus de tri en kg/hab/an	15,3	+8,6%	+93,9%
Part de déchets enfouis en kg/hab/an	31,0	-13,8%	-28,7%
Taux de valorisation matière et organique au sens de la réglementation	51,0%	+3,8%	+41%
Taux de valorisation matière et organique réel	56,0%	+1,6%	+25%

Indicateurs financiers	2023
Coût aidé en € HT/tonne	230
Coût aidé en € HT/hab	99

VIII.2. Objectifs et perspectives

La Direction de la prévention et de la gestion des déchets s'attachera à répondre aux nouveaux objectifs opérationnels définis afin de répondre aux enjeux de la gestion des déchets sur le territoire d'ici 2030 :



L'année 2024 sera notamment marquée par :

- Le déploiement de la filière à responsabilité élargie du producteur "produits et matériaux de construction du bâtiment" sur les déchèteries communautaires,
- L'intensification des actions de prévention et de réemploi sur les plus grandes déchèteries,
- La réalisation de la manifestation « Les Recyclades 2024 » au Zénith de Limoges auprès de 1 000 élèves du territoire,
- Le déploiement des camions bennes électriques par SUEZ et devenir la 1^{ière} collectivité française à disposer d'une collecte dite bas carbone,
- Le déploiement d'une nouvelle organisation au centre de recyclage pour réceptionner 28 000 tonnes par an et augmenter le nombre d'heures de maintenance,
- La poursuite du projet concernant la nouvelle unité de valorisation énergétique déchets résiduels.

Tables des illustrations

Tableau 1: Chiffres clés concernant le territoire de Limoges Métropole	3
Tableau 2 : Compétences exercées suivant le flux de déchets collectés	4
Tableau 3 : Historique des déchets collectés depuis 2010 en kg/hab/an	10
Tableau 4 : parc de contenants mis à disposition par Limoges Métropole	14
Tableau 5 : Tableau synthétique des collectes en porte à porte	16
Tableau 6 : Tableau synthétique des collectes en apport volontaire	17
Tableau 7 : Tableau synthétique des collectes destinées aux professionnels	17
Tableau 8 : Tableau synthétique du service de collecte des encombrants	18
Tableau 9 : Tonnages des flux de déchets collectés par Limoges Métropole en 2023	19
Tableau 10 : Comparaison de la production des déchets au niveau national	20
Tableau 11 : Performances de tri des papiers, cartons et emballages expédiés pour le compte de Limoges Métropole	21
Tableau 12 : Liste et mode d'exploitation des installations où sont traités les déchets de l'agglomération	22
Tableau 13 : Tonnage collecté et exutoires de traitement associés aux filières de tri sur les déchèteries	26
Tableau 14 : Evolution du taux de valorisation matière et organique de Limoges Métropole	28
Tableau 15 : Evolution des quantités des déchets non dangereux non inertes envoyés vers les installations de stockage	29
Tableau 16 : Répartition des effectifs au sein de la DPGD	37
Tableau 17 : Résultats détaillés 2023 de la politique insertion de SUEZ dans le cadre du marché de collecte avec Limoges Métropole	38
Tableau 18 : Suivi des accidents de travail du personnel de la Direction de la prévention et la gestion des déchets	39
Tableau 19 : Nombre de visiteurs en 2023 sur les installations de traitement de Limoges Métropole	44
Tableau 20 : Dépenses de fonctionnement 2023 de la Direction de la prévention et la gestion des déchets	53
Tableau 21 : Dépenses d'investissement 2023 de la Direction de la prévention et la gestion des déchets	55
Tableau 22 : Recettes de fonctionnement 2023 de la Direction de la prévention et la gestion des déchets	56
Tableau 23 : Bilan financier global 2023 du budget annexe du centre de recyclage	57
Tableau 24 : Détail des dépenses de fonctionnement 2023 du centre de recyclage	57
Tableau 25 : Détail et répartition des recettes perçues sur le budget annexe du centre de recyclage	58
Tableau 26 : Prix facturés en 2023 pour le traitement des déchets au centre de recyclage	59
Tableau 27 : Détail des dépenses réelles d'investissement 2023 du centre de recyclage	59
Tableau 28 : Principales prestations rémunérées par LM à des entreprises sous contrat en 2023	60
Tableau 29 : Taux de TEOM appliqués sur le territoire de Limoges Métropole en 2023	61
Tableau 30 : Tarifs de la redevance spéciale appliqués en 2023	62
Tableau 31 : Détail des soutiens financiers perçus par Limoges Métropole en 2023	63
Tableau 32 : Détail des recettes perçues au titre de la vente des matériaux recyclables	63
Tableau 33 : Détail des recettes perçues au titre de l'exploitation de la CEDLM en 2023	64
Tableau 34 : Prix facturés en 2023 pour le traitement des déchets par la Centrale énergie déchets	64
Tableau 35 : Répartition par étape technique du coût complet en € HT/tonne et en € HT/hab des principaux flux de déchets	65
Figure 1: Cartographie du territoire de Limoges Métropole	3
Figure 2 : Synoptique des déchets collectés par Limoges Métropole	5
Figure 3 : nombre de composteurs distribués par LM sur l'ensemble du territoire	12
Figure 4 : Suivi des rendez-vous pour la collecte en encombrants en porte à porte	19
Figure 5 : Comparaison des gisements de DMA à l'échelle départementale de la Nouvelle-Aquitaine (données 2022)	20
Figure 6 : Localisation des installations où sont traités les déchets de Limoges Métropole	23
Figure 7 : Répartition des passages en déchèteries en 2023	25

<i>Figure 8 : Mode de traitement des déchets collectés par Limoges Métropole et valorisations associées en 2023</i>	28
<i>Figure 9 : Chiffres clés concernant la Centrale énergie déchets</i>	31
<i>Figure 10 : Chaleur livrée aux réseaux en MWh par la CEDLM en 2023</i>	32
<i>Figure 11 : Chiffres clés concernant le centre de recyclage de Limoges Métropole</i>	35
<i>Figure 12 : Cartographie des destinations des matières triées au centre de recyclage pour le compte de Limoges Métropole</i>	36
<i>Figure 13 : Organigramme fonctionnel de la DPGD</i>	37
<i>Figure 14 : Répartition des interventions en classe par publics et par intervenants</i>	44
<i>Figure 15 : Carte du périmètre de l'Entente Intercommunale</i>	48
<i>Figure 16 : Détails des dépenses de fonctionnement des activités collecte, déchèteries et CEDLM</i>	54
<i>Figure 17: L'évolution des 4 dernières années du coût aidé de Limoges Métropole</i>	66

Annexes

Annexe n°1 : Planning des collectes en porte à porte

Annexe n°2 : Horaires d'ouverture et adresses des déchèteries

Annexe n°3 : Fréquence de lavage des équipements de pré-collecte sur le domaine public

Annexe n°4 : Listing des sensibilisations en classe réalisées auprès des scolaires

Annexe n°5 : Résultats des caractérisations en entrée du centre de recyclage

Annexe n°6 : Performances environnementales de la Centrale énergie déchets

Annexe n°1 : Planning des collectes en porte à porte

<https://www.limoges-metropole.fr/services/gestion-des-dechets-nos-missions/collecte-des-dechets-limoges-metropole>

Vos calendriers de collecte 2024

Retrouvez dans la liste ci-dessous les jours de collecte : cliquez sur votre commune.

Retrouvez vos jours collecte sur la carte interactive ci-dessous.

[Aureil](#)

[Boisseuil](#)

[Bonnac-La-Côte](#)

[Chaptelat](#)

[Condat-sur-Vienne](#)

[Couzeix](#)

[Eyjeaux](#)

[Feytiat](#)

[Isle](#)

[Le Palais-sur-Vienne](#)

[Le Vigen](#)

[Limoges / Votre zone](#)

[Panazol](#)

[Peyrilhac](#)

[Rilhac-Rancon](#)

[Saint-Gence](#)

[Saint-Just-Le-Martel](#)

[Solignac](#)

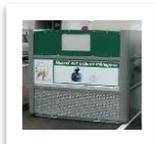
[Verneuil-Sur-Vienne](#)

[Veyrac](#)

Annexe n°2 : Horaires d'ouverture et adresses des déchèteries

		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
NORD	LIMOGES LEBON rue Philippe-Lebon		De 9 h à 12h30 14h à 18h				De 9 h à 12h30 14h à 18h	
	COUZEIX 32 avenue Maryse-Bastie à l'entrée du Parc Océalim		De 9 h à 12h30 14h à 18h			De 9 h à 12h30 14h à 18h		
	RILHAC-RANCON rue Henri-Granger	De 9 h à 12h30 14h à 18h			De 14h à 18h		De 9 h à 12h30 14h à 18h	
OUEST	LIMOGES LE CAVOU Rue du Cavou, Landouge	De 9 h à 12h30 14h à 18h				De 9 h à 12h30 14h à 18h		
	SAINT-GENCE Puy-Boursaud			De 9 h à 12h30 14h à 18h			De 9 h à 12h30 14h à 18h	
	VERNEUIL/VIENNE Vialbost			De 9 h à 12h30 14h à 18h			De 9 h à 12h30 14h à 18h	
SUD	ISLE Parpayat, route de Balézy voie départementale D74A	De 9 h à 12h30 14h à 18h		De 9 h à 12h30 14h à 18h		De 9 h à 12h30 14h à 18h		De 14h à 18h
	LIMOGES KENNEDY av. du Président Kennedy				De 9 h à 12h30 14h à 18h			
EST	PANAZOL route de La Planche-d'Auze	De 14h à 18h		De 9 h à 12h30 14h à 18h	De 14h à 18h		De 9 h à 12h30 14h à 18h	
	ST-JUST-LE-MARTEL Le Petit-Bonnefond		De 9 h à 12h30 14h à 18h				De 9 h à 12h30 14h à 18h	
	EYJEAUX Les Cornudes		De 9 h à 12h30 14h à 18h				De 9 h à 12h30 14h à 18h	

Annexe n°3 : Fréquence de lavage des équipements de pré-collecte sur le domaine public

	2015	2016	2017	2018	2019	2022	2023
Colonnes OM (aériennes et enterrées) 	5 fois/an (1 fois tous les 2 mois entre avril et octobre + 1 fois par trimestre entre octobre et avril)			4 fois par an	2 fois par an	1 fois par an	1 fois par an
Colonnes DR (aériennes et enterrées) 	2 fois par an			2 fois par an	1 fois par an	1 fois par an	1 fois par an
Bornes à Verres (aériennes et enterrées) 	4 fois par an (1 fois par trimestre)		3 fois par an	2 fois par an	1 fois par an	1 fois par an	1 fois par an
Bornes biodéchets 							12 fois par an
Points de regroupement 	1 fois/an	2 fois/an					

Annexe 4 : Sensibilisations faites auprès du jeune public

Date	Ecoles- Lycées	Thématique	Classes	Animateurs
05-janv	Panazol	Tri des déchets	2 CM1	LNE
06-janv	Panazol	Tri des déchets	2 CM2	LNE
13-janv	Panazol	Tri des déchets	2 CM2	LNE
03-févr	Isle	Tri des déchets	2 CM1	LNE
27-févr	Isle	Tri des déchets	1 CM1	LNE
09-mars	Verneuil/Vienne	Tri des déchets	1 CM1	LNE
10-mars	Verneuil/Vienne	Tri des déchets	2 CM1	LNE
14-mars	Condat/Vienne	Tri des déchets	2 CM1	LNE
27-mars	Condat/Vienne	Tri des déchets	1 CM1	LNE
28-mars	Couzeix	Tri des déchets	2 CM2	LNE
04-avr	Couzeix	Tri des déchets	2 CM2	LNE
09-mai	Couzeix	Tri des déchets	1 CM2	LNE
10-nov	Saint Gence	Tri des déchets	2 CM2	LNE
16-nov	Saint Gence	Tri des déchets	1 CM2	LNE
23-nov	Bonnac la Côte	Tri des déchets	1 CM1 1 CM2	LNE
14-déc	Feytiat	Tri des déchets	1 CE2-CM1	LNE
19-déc	Le Vigen	Tri des déchets	2 CM1-CM2	LNE
10-janv	Homérides	Tri des déchets	1 CM1-CM2	LNE
20-janv	Léon Blum	Tri des déchets	1 CM1-CM2	LNE
02-févr	Bellevue	Tri des déchets	1 CE2 1 CM1	LNE
28-févr	René Blanchot	Tri des déchets	2 CM2	LNE
20-mars	Feuillants	Tri des déchets	1 CM2	LNE
28-mars	La Brégère	Tri des déchets	1 CM1-CM2 1 CM2	LNE
25-avr	J. le Bail	Tri des déchets	2 CM1-CM2	LNE
28-avr	Raoul Dautry	Tri des déchets	1 CE2-CM1-CM2	LNE
02-mai	J. le Bail	Tri des déchets	1 CM1-CM2	LNE
02-mai	Aigueperse	Tri des déchets	1 CM1	LNE
22-mai	Montalat	Tri des déchets	1 CE2-CM1	LNE
13-oct	Roussillon	Tri des déchets	2 CM2	LNE
17-oct	Roussillon	Tri des déchets	1 CM1	LNE
14-nov	Pont Neuf	Tri des déchets	1 CE2-CM1 / 1 CM1-CM2	LNE
17-nov	Grand Treuil	Tri des déchets	2 CM2	LNE
05-déc	Jean Macé	Tri des déchets	1 CM1	LNE
08-déc	Marcel Proust	Tri des déchets	1 CM2	LNE
15-déc	La Bastide	Tri des déchets	1 CM1	LNE
26-avr	Collège Guy de Maupassant	Tri des déchets	Multi niveaux	Limoges Metropole
08-nov	collège Jeanne D'arc	Tri des déchets	Multi niveaux	Limoges Metropole
13-nov	Ecole élémentaire Chaptelat	Tri des déchets	CE1/CE2	Limoges Metropole
01-déc	EMESD ISLE	Tri des déchets		Limoges Metropole
15-mars	science economique et gestion	Déchèteries	Etudiants	Limoges Metropole
20-mars	ENSIL-ENSCI	Gestion des collectes	Elèves ingénieurs	Limoges Metropole

Annexe 4bis : Sensibilisations du grand public lors de manifestations

Date	Manifestations	Commune	Thématique	Animateurs
04/03/2023	nouveaux arrivants	Limoges	Tri des déchets	Ambassadeurs
21/03/2023	stand reduc et inversion collecte	Limoges-Beaune-Les-Mines	Réduction et tri des déchets	Ambassadeurs + Prévention
26/03/2023	Marché aux plantes	Isle	Réduction et tri des déchets	Ambassadeurs
16/04/2023	Distribution composteurs au Marché aux plantes	Couzeix	Réduction et tri des déchets	Ambassadeurs + Prévention
22/04/2023	Distribution composteurs à la Fête du printemps	Feytiat	Réduction et tri des déchets	Ambassadeurs + Prévention
29/04/2023	Distribution composteurs aux 48h de l'agriculture urbaine	Aureil	Réduction et tri des déchets	Ambassadeurs + Prévention
05/05/2023	Ecole Isle + info inversion collecte	Isle	Réduction et tri des déchets	Ambassadeurs + Prévention
13/05/2023	Distribution composteurs au marché de Bonnac	Bonnac	Réduction des déchets	Prévention
24/05/2023	centre social la bastide	Limoges	Réduction et tri des déchets	Ambassadeurs
26/05/2023	Foire exposition Limoges	Limoges	Réduction des déchets	Ambassadeurs
26/05/2023	Ecole Verneuil sur Vienne + info inversion collecte	Verneuil sur Vienne	Réduction et tri des déchets	Ambassadeurs + Prévention
02/06/2023	Distribution composteurs au marché de Veyrac	Veyrac	Réduction des déchets	Prévention
03/06/2023	Fete du Jardin de la VDL au Jardin Nazareth	Limoges	Réduction des déchets	Prévention
05/06/2023	Distribution composteur + info inversion collecte	Solignac	Réduction et tri des déchets	Ambassadeurs + Prévention
17/06/2023	Distribution composteurs	Saint Gence	Réduction des déchets	Prévention
06/09/2023	Distribution composteurs	Panazol	Réduction des déchets	Prévention
22/09/2023	Distribution composteurs à l'école	Bonnac	Réduction des déchets	Prévention
01/10/2023	Distribution composteur + info inversion collecte	Boisseuil	Réduction et tri des déchets	Ambassadeurs + Prévention
12 13 14/10/2023	Semaine de la Science	Limoges	Réduction et tri des déchets	Ambassadeurs + Prévention
16/11/2023	Stand CHU à l'espace des Bayles à Isle	Isle	Réduction des déchets	Equipes prévention
16/11/2023	Nuit de l'orientation CCI	Limoges	Réduction des déchets	Prévention
18/11/2023	Village zero dechet	Limoges	Réduction et tri des déchets	Ambassadeurs + Prévention
22/11/2023	Portes Ouvertes CEDLM et Centre de recyclage	Limoges	Valorisation énergétique	Ambassadeurs
24/11/2023	Semaine RDD / Marché de Couzeix	Couzeix	Réduction et tri des déchets	Ambassadeurs + Prévention
28/11/2023	Partenaires du CSP en visite au centre de recyclage	Limoges	Tri des déchets	Equipe encadrantes

Annexe 4ter: Sensibilisations par les sous-traitants de SUEZ

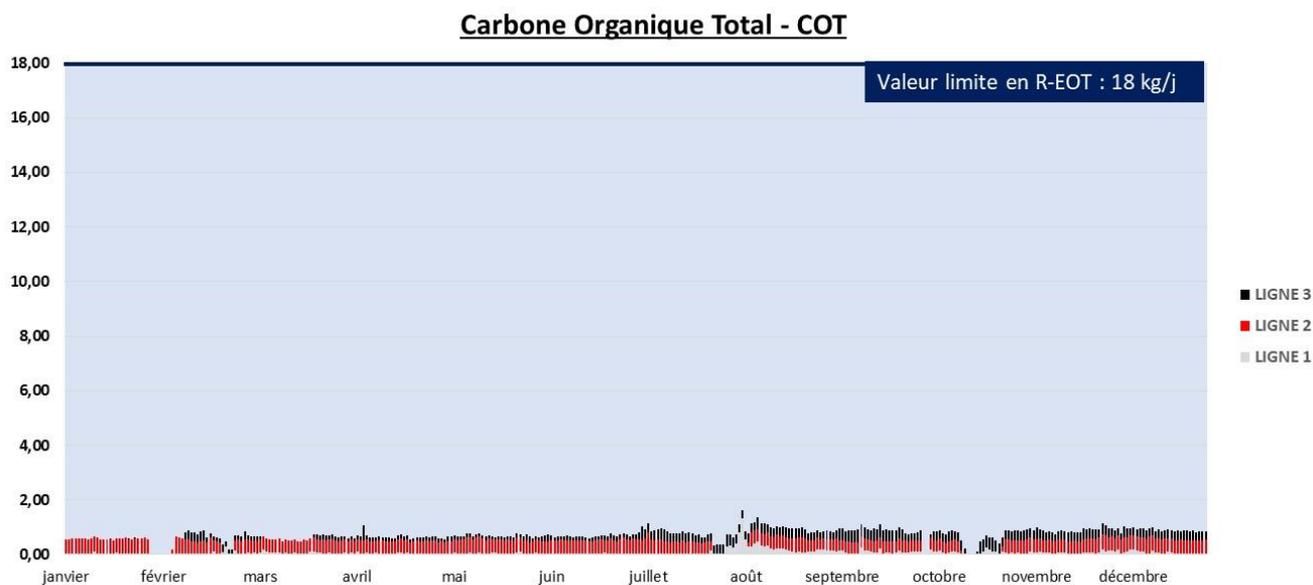
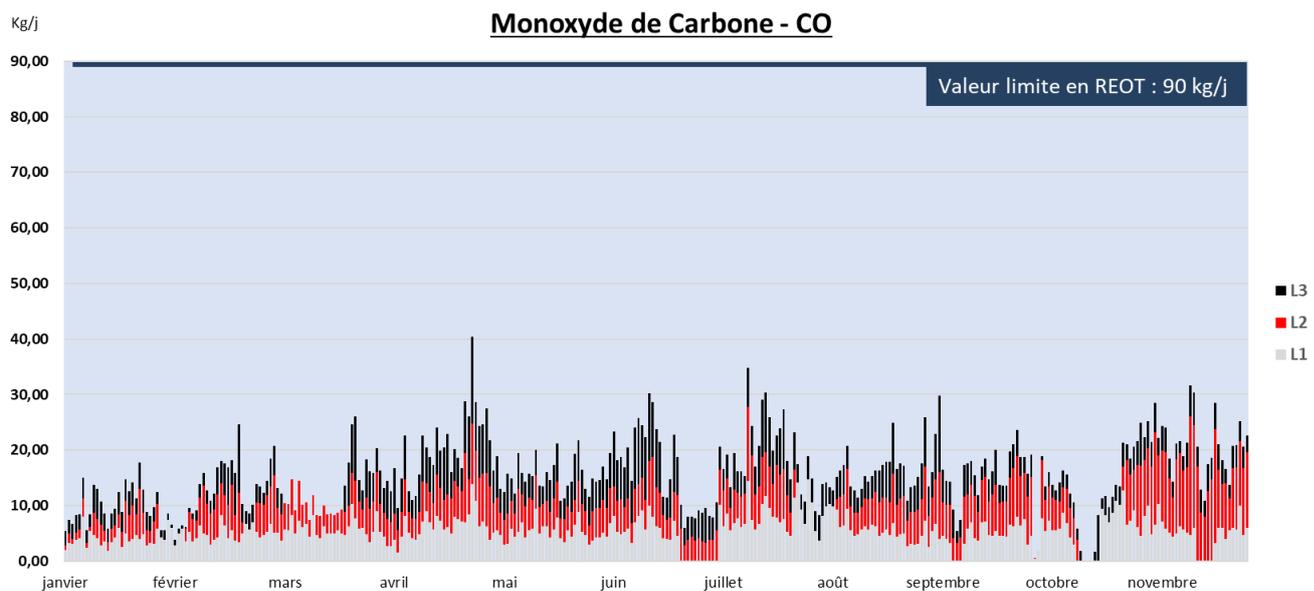
DATE	Manifestations	Commune	Thématique	Animateurs
25/07/2023	Stand BFM Bal de l'Aurence	Limoges	Réduction et tri des déchets	Récréasciences
18/08/2023	Stand BFM Bal de l'Aurence	Limoges	Réduction et tri des déchets	Récréasciences
23/08/2023	Stand cité éducative de Beaubreuil	Limoges	Réduction et tri des déchets	Récréasciences
15/09/2023	Stand Festival du jeu	Limoges	Réduction et tri des déchets	Récréasciences
22/09/2023	Stand Toques et Porcelaines	Limoges	Réduction des déchets	Explicéat
21/10/2023	Stand Marché de Feytiat	Feytiat	Réduction et tri des déchets	Récréasciences
18/11/2023	Stand Village Zéro Déchet	Limoges	Réduction et tri des déchets	Récréasciences et Explicéat

Annexe n°5 : Résultats des caractérisations en entrée du centre de recyclage

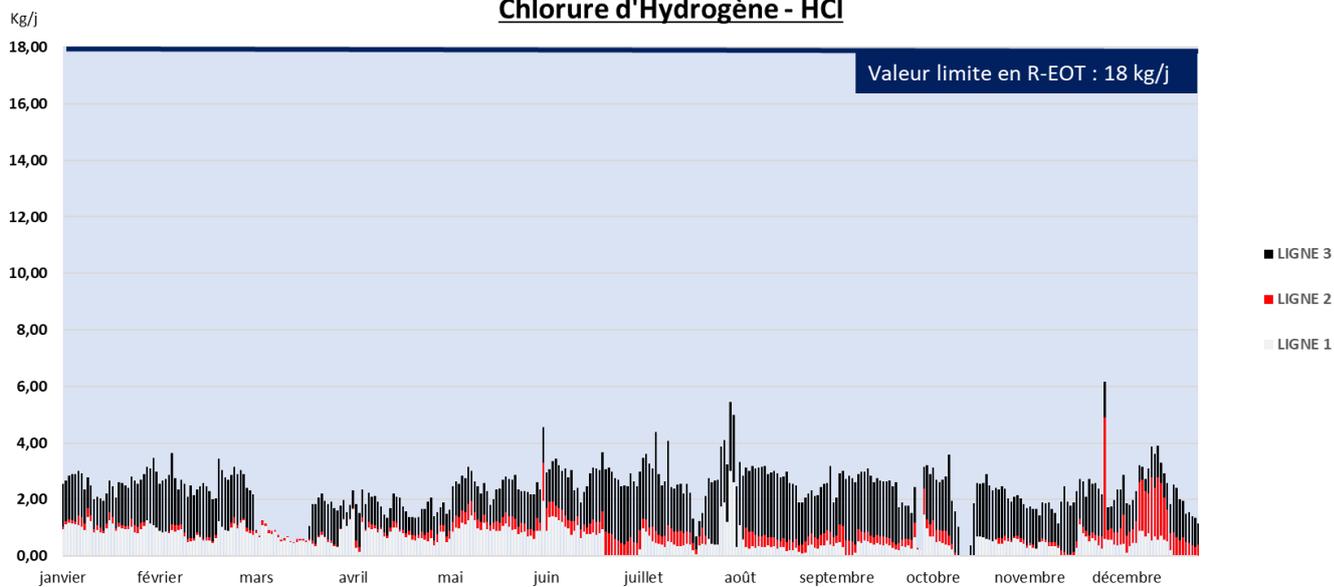
Secteur concerné	Date réception	Date analyse	Acier	Alu	Briques 5.03 PCC	Carton 5.02 PCNC	Films	Flux Dev	GDM 1.02	JRM 1.11	Mix PEPP	PET clair Q9	Petit Acier	Petit Alu	Refus	Total
FEYTIAT	22/02/2023	23/02/2023	1,26%	0,00%	8,29%	36,45%	9,92%	8,66%	12,24%	4,42%	10,10%	8,15%	0,00%	0,00%	0,51%	100,00%
ISLE	01/03/2023	02/03/2023	3,93%	0,34%	3,03%	25,06%	5,17%	2,36%	5,62%	22,92%	9,89%	6,74%	0,00%	0,00%	14,94%	100,00%
ZONE 2 - Limoges	09/03/2023	10/03/2023	4,12%	0,52%	1,55%	30,41%	3,26%	0,34%	2,41%	28,18%	6,87%	1,37%	0,00%	0,34%	20,62%	100,00%
ZONE 1 - Limoges	03/04/2023	04/04/2023	4,33%	0,51%	1,53%	18,85%	5,99%	1,15%	5,86%	39,36%	8,54%	3,18%	0,00%	0,51%	10,19%	100,00%
SAINT GENCE	11/05/2023	12/05/2023	7,20%	0,83%	3,24%	22,44%	1,98%	1,46%	1,67%	24,94%	10,85%	4,93%	0,00%	1,67%	18,79%	100,00%
ZONE 5 - Limoges	16/05/2023	17/05/2023	3,50%	1,07%	2,82%	11,87%	2,63%	3,11%	28,79%	24,03%	6,42%	3,89%	0,00%	1,56%	10,31%	100,00%
ZONE 6 - Limoges	12/06/2023	13/06/2023	2,74%	0,49%	0,91%	18,79%	2,39%	0,84%	1,90%	36,81%	5,70%	3,87%	0,00%	0,42%	25,12%	100,00%
PANAZOL	06/07/2023	07/07/2023	4,81%	0,74%	2,47%	24,20%	3,70%	1,23%	4,07%	34,44%	9,38%	5,56%	0,00%	0,12%	9,26%	100,00%
ZONE 5 - Limoges	08/09/2023	11/09/2023	3,22%	1,26%	1,26%	30,45%	5,06%	1,84%	20,34%	17,24%	6,21%	5,98%	0,00%	0,37%	6,78%	100,00%
COUZEIX	14/09/2023	14/09/2023	3,48%	0,94%	1,79%	17,78%	4,33%	4,23%	22,67%	19,19%	8,00%	6,30%	0,00%	0,47%	10,82%	100,00%
VEYRAC	02/10/2023	02/10/2023	5,98%	0,87%	2,72%	21,96%	3,70%	1,30%	3,37%	38,48%	7,39%	4,57%	0,00%	0,33%	9,35%	100,00%
ZONE 3 - Limoges	12/10/2023	13/10/2023	3,12%	0,47%	2,84%	27,41%	4,35%	1,42%	2,84%	29,40%	8,32%	6,62%	0,00%	0,19%	13,04%	100,00%
ZONE 8 - Limoges	24/10/2023	24/10/2023	3,86%	0,55%	1,38%	25,18%	4,87%	1,38%	3,31%	22,61%	7,44%	4,14%	0,00%	0,37%	24,91%	100,00%
ZONE 9 - Limoges	25/10/2023	25/10/2023	5,62%	0,69%	3,28%	33,19%	4,67%	1,12%	14,17%	9,08%	6,40%	2,77%	0,00%	0,09%	18,93%	100,00%
ZONE 4 - Limoges	08/11/2023	09/11/2023	1,67%	1,41%	1,92%	25,00%	5,38%	3,97%	20,90%	21,41%	7,18%	4,87%	0,00%	0,90%	5,38%	100,00%
CHAPTELAT	22/11/2023	23/11/2023	6,05%	2,10%	3,83%	20,00%	6,05%	3,95%	20,86%	14,07%	8,27%	5,93%	0,00%	1,23%	7,65%	100,00%
ZONE 7 - Limoges	06/12/2023	06/12/2023	4,17%	1,22%	2,24%	23,80%	2,64%	0,71%	11,90%	20,24%	6,41%	7,32%	0,00%	0,31%	19,02%	100,00%
PAV portes ferrées - Limoges	19/12/2023	20/12/2023	4,04%	1,01%	3,70%	23,13%	4,21%	3,62%	20,69%	11,27%	6,90%	3,78%	0,00%	0,67%	16,99%	100,00%
MOYENNE			4,06%	0,83%	2,71%	24,22%	4,46%	2,37%	11,31%	23,23%	7,79%	5,00%	0,00%	0,53%	13,48%	100,00%

Annexe n°6 : Performances environnementales de la Centrale énergie déchets

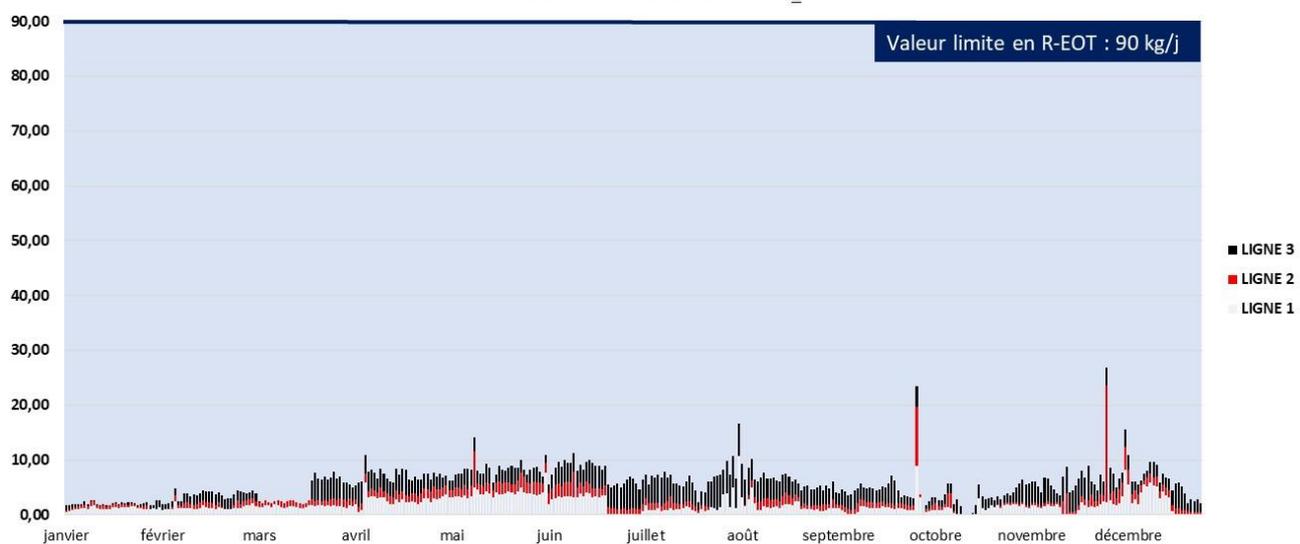
Autocontrôle des rejets atmosphériques 24h24 – représentation des flux journaliers



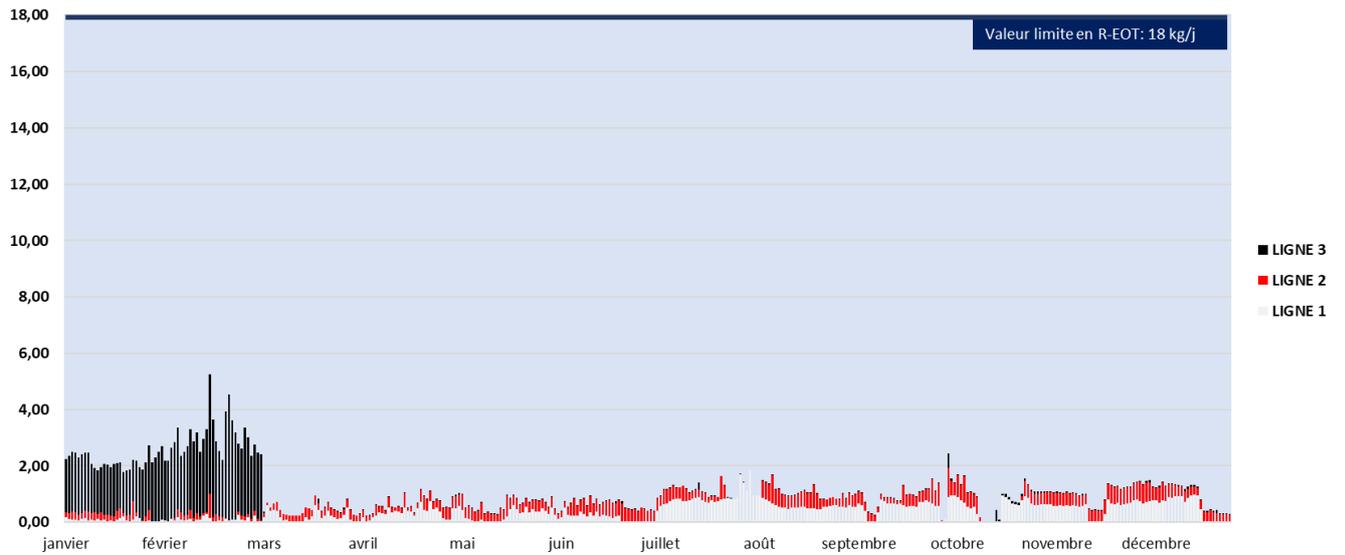
Chlorure d'Hydrogène - HCl



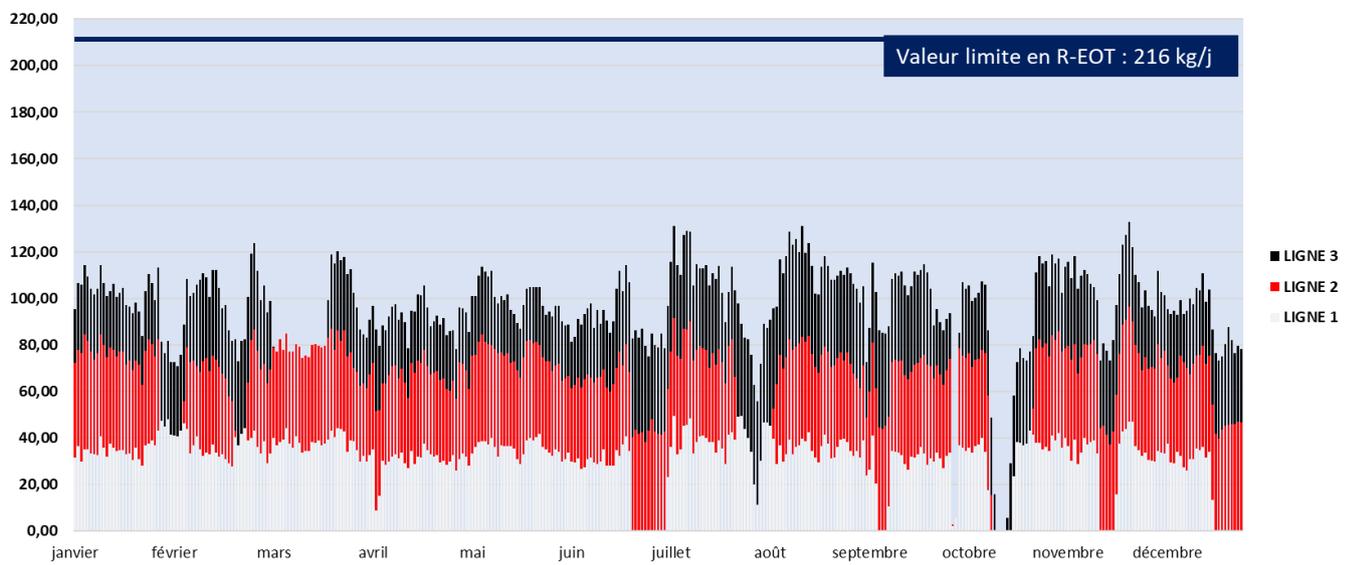
Dioxyde de Soufre - SO₂



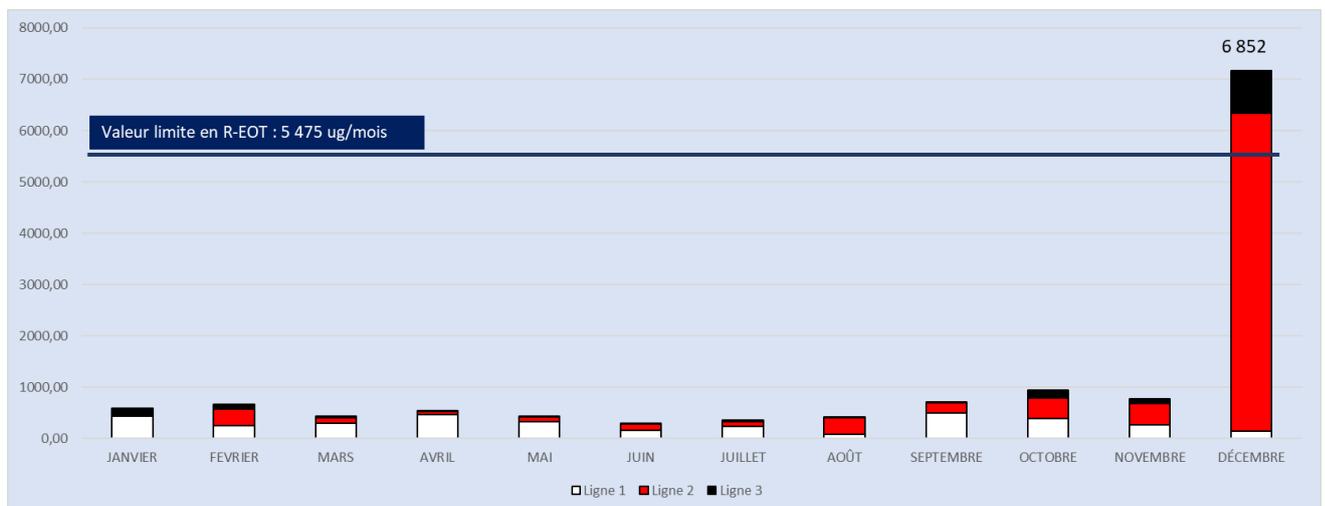
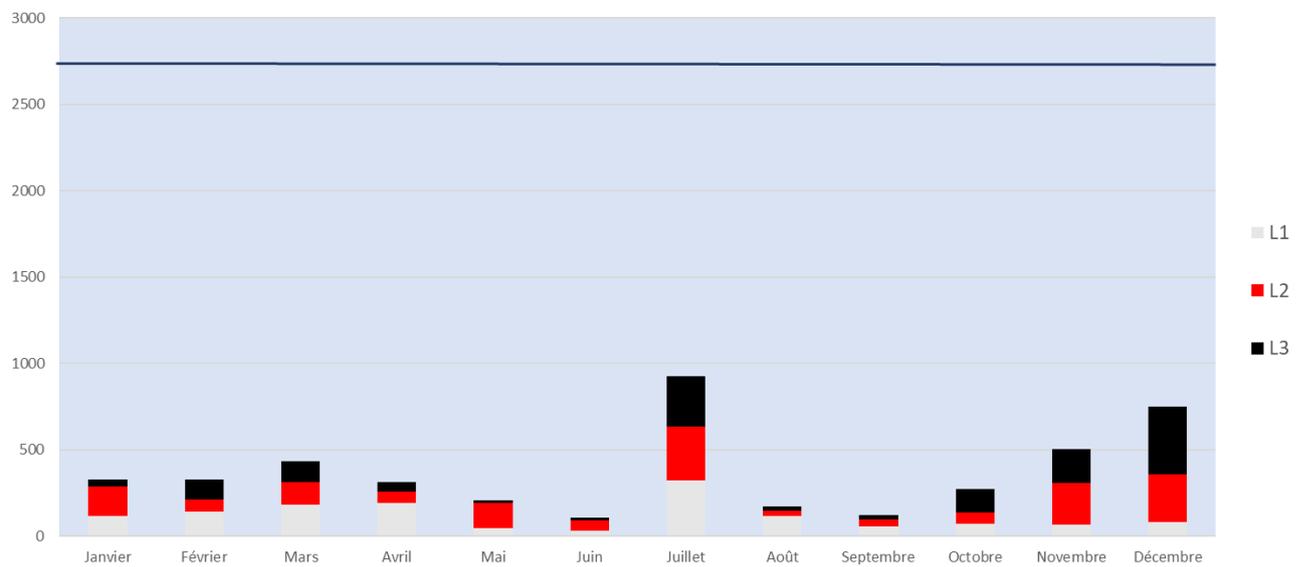
Poussières



Monoxyde et Dioxyde d'azote - NOx



Ammoniac - NH₃



1 non-conformité ayant donné lieu à un plan d'actions validé par la DREAL. Informations auprès des riverains et lors de la CSS de la CEDLM le 12 juin 2024